

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Baronnies

en drôme provençale

2023

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS



SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DRÔME
PROVENÇALE

T. 04 75 26 34 37
ccbdp@cc-bdp.fr
www.cc-bdp.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

→ Au siège social à Nyons

Du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h

Le vendredi de 9h à 12h

**Sur rendez-vous en dehors
de ces horaires**

→ À l'antenne de Buis-les-Baronnies

**Permanences uniquement
sur rendez-vous**

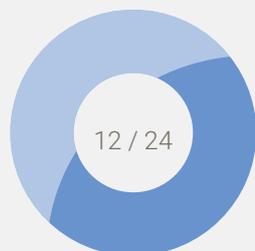
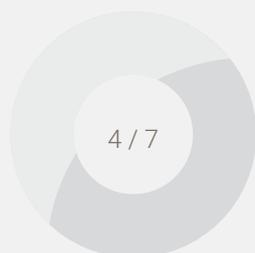
du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h

Siège social

170 rue Ferdinand Fert
Les Laurons – CS 30005
26110 Nyons

Antenne de Buis-les-Baronnies

19 Boulevard Aristide Briand
26170 Buis-les-Baronnies



PRÉAMBULE

- Qu'est-ce qu'une Communauté de communes ?
- L'organisation territoriale des Baronnies
- Les membres du Comité exécutif

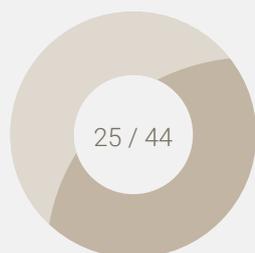
LA CCBDP

- Le territoire
- La gouvernance
- Les missions
- Les partenaires territoriaux

COMMISSION PERMANENTE

- Fonctionnement interne (RH)
- Ressources humaines
- Finances
- Communication
- Service Maintenance Patrimoine
- Classement des archives contemporaines

Les actions par commission



AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

Commission A :

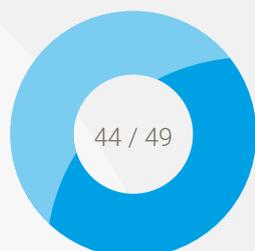
SCoT-PLUI - Plan Climat Air Énergie Territorialisé -
Transition écologique - Transport

Commission B :

Politique du logement et du cadre de vie -
PLH - Architecture Conseil - ADS

Commission C :

Activités de Pleine Nature - APN - Mobilité douce



DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

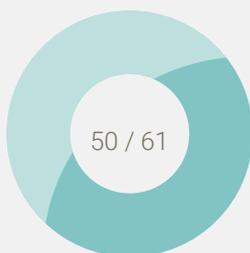
Comités Territoriaux
Convention Ruralité
Projet de Territoire

Commission F :

Mutualisation

Commission K :

Conseillers Numériques



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Commission D :

Economie – Agriculture – Artisanat –
Commerce – ZAE – Contrats et programmes de développement

Commission E :

Développement touristique Drôme Provençale
Équipement touristique et sportif d'intérêt communautaire



TECHNIQUE

Commission H :

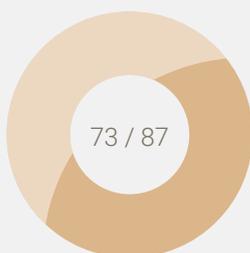
Voirie - ADN Fibre

Commission I :

Coordination et gestion GEMAPI - Irrigation

Commission J :

SPANC – Assainissement – Pluvial – Eau –
Contrat ZRR – Agence de l'Eau



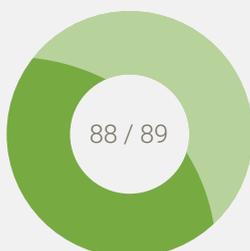
SOCIAL

Commission K :

Politique territoriale Petite Enfance – Social
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

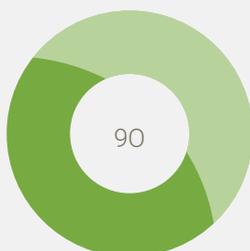
Commission L :

Enfance Jeunesse – Prévention Spécialisée – Contrat Local de Santé



BILAN ET PERSPECTIVES

Par Thierry DAYRE, Président de la CCBDP



LISTE DES COMMUNES & MAIRES



Préambule

Qu'est-ce qu'une Communauté de communes ?

Une Communauté de Communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). C'est une structure administrative regroupant plusieurs communes pour exercer certaines de leurs compétences en commun. Les EPCI sont régis par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'intercommunalité en France au 1^{er} janvier 2020

CHIFFRES

1259

Intercommunalités

34970

Communes

66.62

millions de français

L'intercommunalité, comment ça marche ?

Depuis 2014, les élus communautaires sont élus au suffrage universel lors des élections municipales dans les communes de plus de 1000 habitants. Ils se réunissent au sein du Conseil communautaire, avec un Président et des Vice-Présidents délégués aux compétences, tous issus des conseils municipaux.

Le Conseil communautaire vote toutes les décisions importantes. Il règle par délibérations ses affaires, définit les grandes orientations de la politique de la Communauté de Communes, vote les budgets et approuve les comptes. Comme pour les communes, la légalité des décisions est contrôlée par la Préfecture.

L'organisation territoriale des Baronnies

Encouragée par l'Etat dans le cadre de la réforme territoriale (loi NOTRe du 7 août 2015), les élus des 4 Communautés des Baronnies se sont engagés dans un projet de fusion à l'horizon 2017 avec la mise en place d'instances transitoires et le choix d'un nom pour la nouvelle entité : **Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale**.

La CCBDP est née le 1^{er} janvier 2017. Elle exerce sur l'ensemble des 67 communes qui la composent des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives transférées par les communes. Ses missions sont définies par ses statuts visés par la Préfecture de la Drôme en date du 6 septembre 2017.

Les 4 Communautés de Communes fusionnées



2020 : Une nouvelle mandature pour Thierry DAYRE

Le 15 juillet 2020 avait lieu à Saint Maurice-sur-Eygues les élections du nouveau Conseil communautaire 2020-2026 de la CCBDP. Les 97 élus municipaux des 67 communes du territoire de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale étaient réunis à « l'Espace Maintenu » pour élire les membres des instances de gouvernance de l'intercommunalité : le Président, les 15 Vice-Présidents et les 18 membres du Bureau.

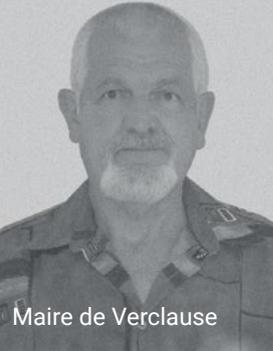
Thierry DAYRE, Président de la CCBDP est entouré de 15 Vice-Président(e)s en charge des commissions thématiques. Ensemble, ils composent le Comité exécutif de la CCBDP



De gauche à droite ligne du bas : Christelle RUYSSCHAERT, Claude BAS, Stéphane DECONINCK, Michel GREGOIRE, Thierry DAYRE, Alain NICOLAS, Nadia MACIPE, Sébastien BERNARD, Jean-Jacques MONPEYSSSEN.

De gauche à droite ligne du haut : Jean GARCIA, Eric RICHARD, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Jean-Michel LAGET, Olivier SALIN, Christian CORNILLAC.

Le Comité exécutif 2020-2026 et les 12 commissions thématiques

<p>Thierry DAYRE</p>  <p>1^{er} adjoint de la mairie de Nyons</p>	<p>Président de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale</p> <p>Chargé des questions de « Thermalisme et bien être »</p>	<p>Michel GREGOIRE</p>  <p>Maire de La Roche-sur-le-Buis</p>	<p>1^{er} Vice-Président, membre de la Commission Permanente</p> <p>Président délégué Conférence des maires Relations avec les associations d'élus</p>
<p>Claude BAS</p>  <p>Maire de Verclause</p>	<p>2^{ème} Vice-Président Territorial, membre de la Commission Permanente</p> <p>VPT du Territoire du Pays de Rémuzat</p> <p>En charge du projet Natura 2000</p>	<p>Alain NICOLAS</p>  <p>Maire de Vers-sur-Méouge</p>	<p>3^{ème} Vice-Président Territorial, membre de la Commission Permanente</p> <p>VPT du Territoire des Hautes Baronnies</p>
<p>Eric RICHARD</p>  <p>Maire de Aubres</p>	<p>4^{ème} Vice-Président, membre de la Commission Permanente, VPT du Territoire du Val d'Eygues</p> <p>Président de la Commission L :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enfance Jeunesse - Prévention Spécialisée - Contrat Local de Santé en binôme 	<p>Sébastien BERNARD</p>  <p>Maire de Buis-les-Baronnies</p>	<p>5^{ème} Vice-Président, membre de la Commission Permanente, VPT du Territoire du Pays de Buis</p> <p>Président de la Commission E :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement touristique - Drôme Provençale - Équipement sportif d'intérêt communautaire - Culture - Associations
<p>Jean-Jacques MONPEYSSEN</p>  <p>Conseiller Municipal de la mairie de Nyons</p>	<p>6^{ème} Vice-Président Président de la Commission D :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Economie - Agriculture - Artisanat - Commerce - ZAE - Contrats et programmes de développement 	<p>Christelle RUYSCHAERT</p>  <p>Maire de Saint-Sauveur-Gouvernet</p>	<p>7^{ème} Vice-Présidente Présidente de la Commission A :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) - PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) - PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) - Transition écologique - Mobilité

Christian
CORNILLAC



Maire de
Mirabel-aux-Baronnies

8^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **G** :

- **Gestion et traitement des déchets ménagers et assimilés**

Roland **PEYRON**



2^{ème} adjoint
de la mairie de
Montauban-sur-Ouvèze

9^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **C** :

- **Activités et aménagements de Pleine Nature**
- **Mobilité douce**

Pascale
ROCHAS



Conseillère
Départementale
Conseillère municipale
de la mairie de
Buis-les-Baronnies

10^{ème} Vice-Présidente
Présidente de la
Commission **K** :

- **Politique territoriale Petite Enfance / Social**
- **Pilotage et coordination Maisons France services**
- **Contrat Territorial Global**
- **Contrat Local de Santé en binôme**

Jean **GARCIA**



Maire de
Saint-Maurice-sur-Eygues

11^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **J** :

- **SPANC**
- **Assainissement**
- **Pluvial**
- **Eau**
- **Contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)**
- **Agence de l'eau**

Olivier **SALIN**

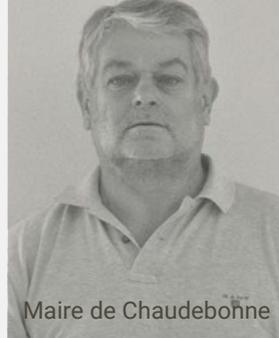


Maire de Rémuzat

12^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **I** :

- **Coordination et gestion GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)**
- **Irrigation**

Jean-Michel
LAGET

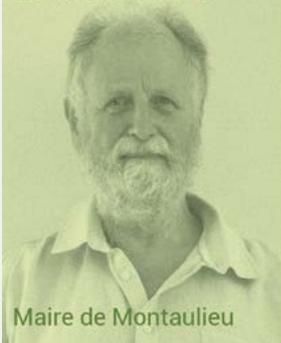


Maire de Chaudéboîne

13^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **B** :

- **Politique du logement et du cadre de vie**
- **PLH (Programme Local de l'Habitat)**
- **Architecture Conseil**
- **Archives**
- **ADS (Autorisation des Droits des Sols)**

Stéphane
DECONINCK



Maire de Montaulieu

14^{ème} Vice-Président
Président de la
Commission **H** :

- **Voirie**
- **ADN (Ardèche Drôme Numérique)**

Nadia **MACIPE**



Conseillère municipale
de Nyons

15^{ème} Vice-Présidente,
Rapporteuse de la
Commission Permanente

Présidente de la
Commission **F** :

- **Mutualisation**
- **Administration Générale**
- **Ressources Humaines et Formation**

Présidente du CST



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE

Le territoire

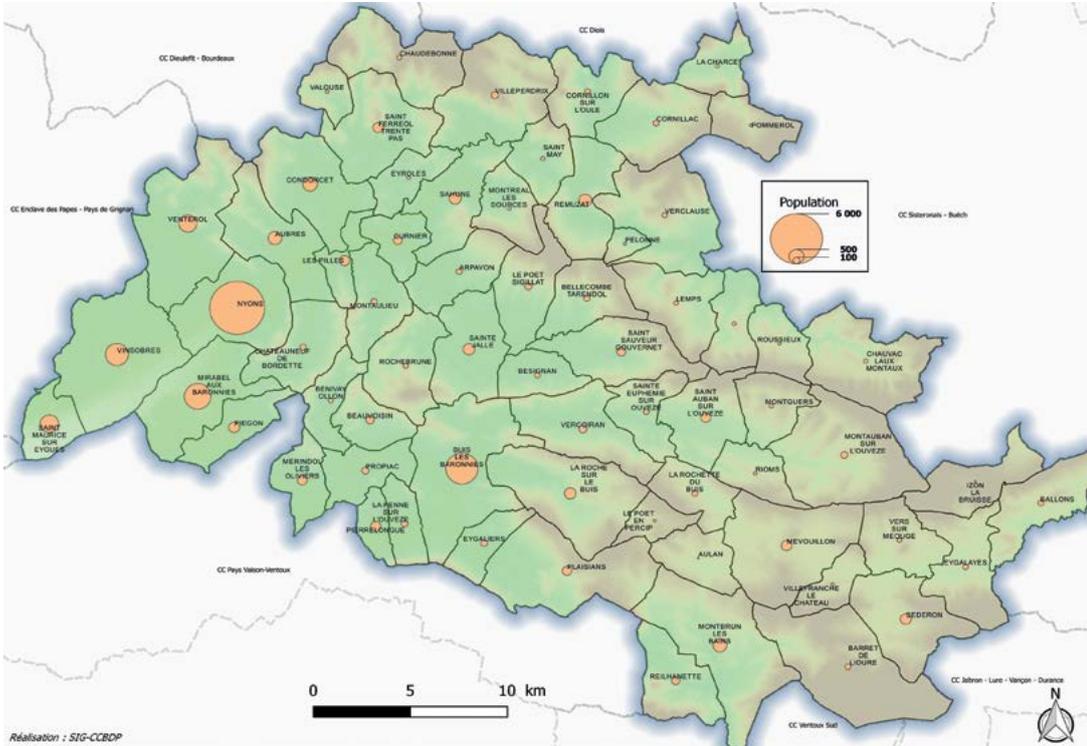
La gouvernance

Les missions

Les partenaires territoriaux locaux



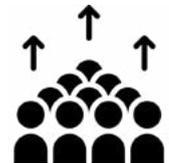
Le territoire



67 communes
1095 km²

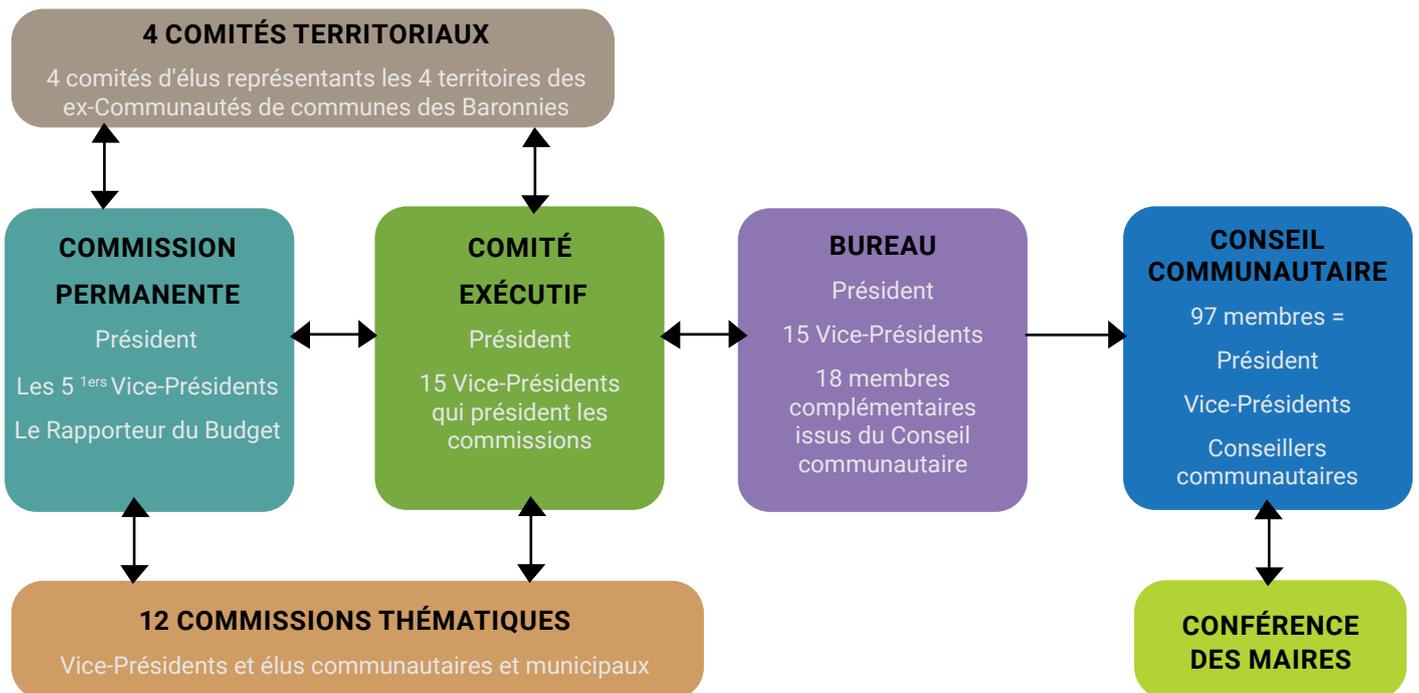


21 332 habitants
(population INSEE 2023)



Densité :
19 hab/km²
(Moyenne Drôme :
46 hab/km²)

La gouvernance



Les missions

Un vaste territoire rural, un patrimoine naturel et des paysages remarquables

Au titre des compétences obligatoires (art. L. 5214-16 du CGCT) :

- **Aménagement de l'espace communautaire** pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- **Action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17** : création aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion touristique, dont la création d'Offices de tourisme.
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs** définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

Au titre des compétences optionnelles (article L. 5214-16 du CGCT) :

- **Politique du logement et cadre de vie.**
- **Création, aménagement et entretien de la voirie.**
- **Actions sociales d'intérêt communautaire.**

Au titre des compétences facultatives (article L. 5211-17 du CGCT) :

- **Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** et des missions de contrôle tel que défini à l'article L-2224-8 III du CGCT.
- En matière de développement territorial, la Communauté de communes intervient afin de **favoriser la mise en réseau et la coordination du secteur associatif et contribue à la structuration et la professionnalisation des acteurs intervenant dans le domaine culturel, de l'animation et du sport de pleine nature.**
- La Communauté de communes assure la **gestion et l'entretien du gymnase, situé sur la commune de Buis-les-Baronnies** dont elle est propriétaire.
- **Programmation et coordination des politiques** territoriales européennes, politiques publiques de l'État, de la Région et du Département.
- **Actions de valorisation du territoire, du terroir et des produits agricoles.**
- **Suivi du schéma de restauration, d'aménagement, de gestion et d'entretien du Bassin de l'Ouvèze et de la Méouge** dans le cadre des programmes conduits respectivement par les syndicats de gestion.

Les partenaires territoriaux

La Communauté de Communes adhère aux structures territoriales locales qui incluent son périmètre et mène des actions partenariales dans ses différents domaines d'intervention.



Le Parc Naturel Régional des Baronnie Provençales

La Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale est adhérente au **Parc Naturel Régional des Baronnie Provençales**. À cheval sur les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, il s'étend sur un massif incluant Drôme et Hautes-Alpes.

► **Le Parc intervient en matière :**

- d'agriculture (valorisation des produits locaux, circuits courts...),
- de dynamique culturelle,
- d'éducation à l'environnement,
- d'énergie dans le cadre de la transition énergétique (accompagnement et conseil, développement de nouvelles filières...)
- de préservation, gestion et valorisation des zones naturelles et du patrimoine,
- de promotion touristique,
- de gestion des risques naturels,
- d'accompagnement des initiatives liées aux services à la personne et de santé,
- Lancement et pilotage de programme leader 2023 - 2024

www.baronnies-provencales.fr



Destination Drôme Provençale

« Destination Drôme Provençale » exprime la volonté commune des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des Offices de tourisme intercommunaux et des professionnels du tourisme d'assurer ensemble la promotion de la destination touristique Drôme Provençale.

L'association met en œuvre des fonctions marketing de la destination Drôme Provençale, en cohérence

avec les stratégies des Offices de tourisme et des EPCI relevant de son territoire, avec le schéma départemental du tourisme fixé par le Département de la Drôme, avec les orientations de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le plan d'action de « Destination Drôme Provençale » est fixé pour 3 ans avec les OTI et les EPCI.

Dans ce contexte **Destination Drôme Provençale** assume des actions de communication et de marketing portées et financées par elle-même pour son propre compte ou celui de ses adhérents et des actions mutualisées portées et/ou coordonnées et financées par les 5 Offices de tourisme de son territoire. Afin d'assurer une cohérence d'outils, de moyens et d'objectifs, l'ensemble des actions, mutualisées ou pas, est défini conjointement par les 3 partenaires (Destination Drôme Provençale, Offices de tourisme et EPCI).

www.drome-provence.fr







COMMISSION PERMANENTE

Fonctionnement interne (RH)

Finances

Communication

Service Maintenance Patrimoine

Classement des archives contemporaines



Thierry DAYRE

**Président de la Communauté de
Communes des Baronnies en
Drôme Provençale**

Chargé des questions de « thermalisme
et de bien-être »

1^{er} adjoint à la Mairie de Nyons



Eric RICHARD

**4^e Vice-Président Territorial du
Val d'Eygues**

Président de la commission L

Maire d'Aubres



Michel GREGOIRE

1^{er} Vice-Président Territorial

Président délégué Conférence des
maires

Maire de La Roche-sur-le-Buis



Sébastien BERNARD

**5^e Vice-Président Territorial
du Pays de Buis**

Président de la Commission E

Maire de Buis-les-Baronnies



Claude BAS

**2^e Vice-Président Territorial
du Pays de Rémuzat**

En charge du projet Natura 2000

Maire de Verclause



Nadia MACIPE

**15^e Vice-Présidente, Rapporteuse
de la Commission Permanente**

Présidente de la Commission F

Conseillère Municipale à la Mairie de Nyons



Alain NICOLAS

**3^e Vice-Président Territorial
des Hautes Baronnies**

Maire de Vers-sur-Méouge

Fonctionnement interne

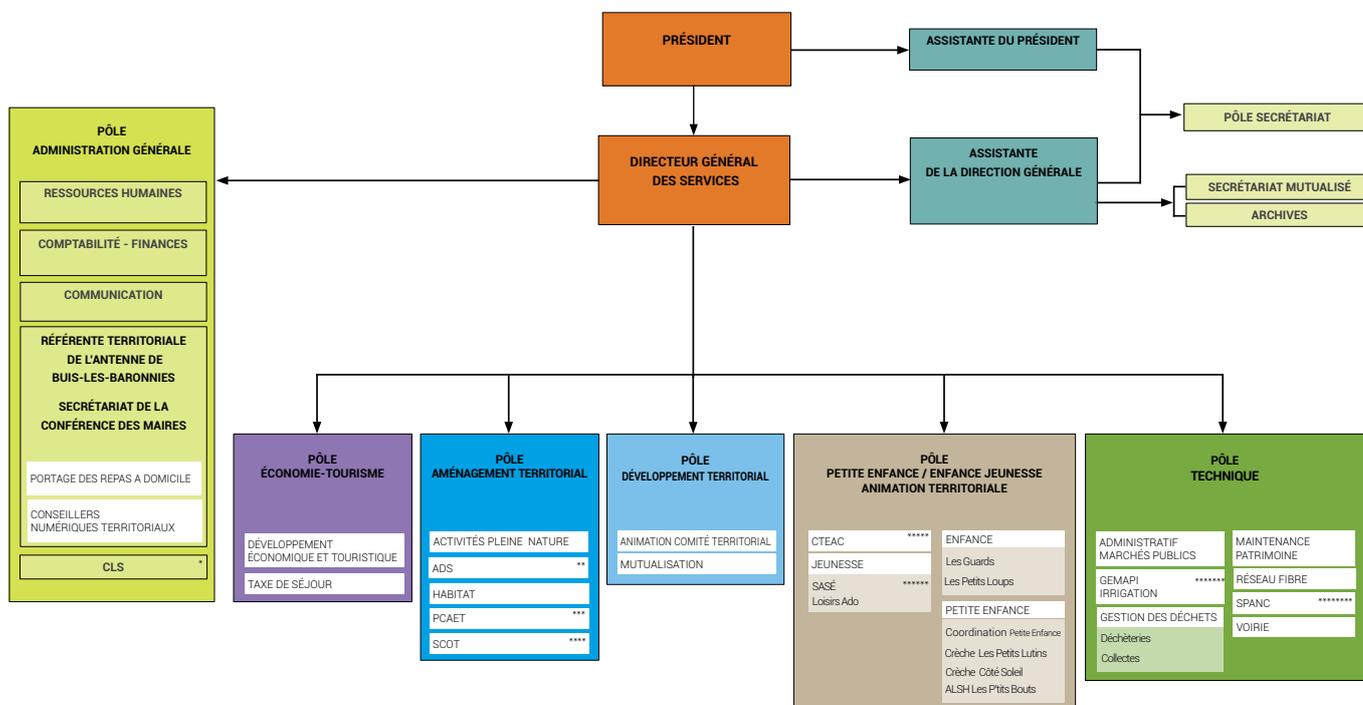


Ressources Humaines

<p>4 806 250,29 € Budget du personnel</p>	<p>117 agents</p>	<p>64 % femmes 36 % hommes</p>	<p>66% titulaires 34 % contractuels</p>	<p>107,22 ETP Emplois Temps Plein</p>

ORGANISATION DES SERVICES

ORGANIGRAMME - MANDAT 2020 / 2026



* CLS: Contrat Local de Santé
 ** ADS : Autorisation des Droits des Sols
 *** PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
 **** SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
 ***** CTEAC : Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle
 ***** SASÉ : Service d'Accompagnement Socio-Éducatif
 ***** GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
 ***** SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif



Au service des compétences territoriales, répartition des agents



Les actions 2023 du service RH

En dehors du suivi habituel des mesures administratives pour les agents, le service des Ressources Humaines a dû s'adapter à l'évolution de la collectivité et répondre à ses besoins croissants en termes de recrutements de nouveaux agents, et de restructuration de certains services.

Pour être accompagnée dans ces nouveaux changements, la collectivité a choisi de faire appel à un cabinet extérieur pour la soutenir dans la création d'un nouveau schéma d'organisation et de fonctionnement qui verra le jour dans l'année 2024.

Les actions phares du service RH - 2023 :

- **Recrutements** : Responsable SPPGD, Educateur de prévention spécialisée, EJE Directrice de la crèche de Nyons, Secrétaire mutualisée pour Saint-Ferréol-Trente-Pas et Les Pilles, Responsable du service Comptabilité / Finances, Chargé de mission APN, Chargé d'accueil de l'antenne de Buis-Les-Baronnies / Taxe de Séjour, Chargée de mission Economie, Coordinateur Ingénierie des financements extérieurs et développement territorial, Ambassadeurs du tri, Médiatrice culturelle, Directrice de l'ALSH « Les Petits Loups » à Séderon ;
- Elaboration du **nouveau plan de formation** de la collectivité pour la période 2023-2026 ;
- **Nouveau contrat d'assurance du personnel** 2023-2026 : passation du marché et mise en place du nouveau contrat ne prenant pas en charge les congés de maladie ordinaire ;
- Travail avec le service Aménagement Territorial pour la **mise en place d'un plan de mobilité** externe (Fond Mobilité Durable) ;
- Réalisation du **bilan social 2022** ;
- Rapport de situation comparée sur l'**égalité Femmes / Hommes 2022** ;
- **Lutte contre les violences faites aux femmes** : opération de distribution de sachets pharmaceutiques (en partenariat avec les pharmacies volontaires, du territoire) + formation « Lutte contre les violences faites aux femmes » organisées par l'association *Les Chouettes dans le Diois* (novembre 2023) ;

Finances

Principes généraux de l'exercice budgétaire 2023

L'exercice budgétaire de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale se décline en sept budgets distincts à savoir le budget principal et six budgets annexes.

On distingue ainsi le budget principal (instruction budgétaire M14) et les budgets annexes suivants :

- créés au 1er janvier 2017 suite à la fusion des quatre anciennes communautés (CCVE, CCPB, CCHB, CCPR) :
 - Budget annexe des Ordures Ménagères (instruction budgétaire M4) qui sera intégré au budget principal au 01/01/2024.
 - Budget annexe SPANC (instruction budgétaire M49)
 - Budget annexe ZA (instruction budgétaire M14 – assujetti à la TVA)
 - Budget annexe Portage de repas à domicile (instruction budgétaire M14)
 - Budget annexe Transport de personnes (instruction budgétaire M43 – assujetti à la TVA)
- créé au 1er janvier 2019 suite au transfert au 1er janvier 2018 de la compétence GEMAPI aux Communautés de commune :
 - Budget annexe GEMAPI (instruction budgétaire M14)

Budget principal – Compte administratif 2023

→ Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du compte administratif 2023 a été adopté en séance du 9 avril 2024. Ce vote a été précédé, au cours de la même séance, par l'approbation du compte de gestion 2023 établi par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Nyons.

→ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte administratif : **10 668 280,92 €**

→ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Hors résultat reporté : **12 094 481,46 €**

Résultat reporté : **2 712 420,13 €**

Résultat de l'exercice : **1 426 200,54 €**

Affectation en réserve d'investissement : **1 800 974,63 €**

Reprise de l'excédent en fonctionnement au BP 2024 :
2 337 464,04 €

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget principal traduisent les différentes actions menées au travers des compétences de la Communauté de communes comme par exemple :

- La gestion du service Déchets du territoire du Val d'Eygues, financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont les compétences transport et traitement des déchets ont été transférées au Syndicat des Portes de Provence à compter du 1^{er} janvier 2020. Par délibération du 27 juin 2023 il est instauré un mode de financement unique par la TEOM sur tout le territoire de la CCBDP ;
- L'adhésion de la Communauté de communes au SCoT et l'élaboration du Projet de territoire ;
- L'Enfance et la Jeunesse avec notamment la prise en régie directe depuis le 1^{er} janvier 2019 de la gestion de l'ALSH Les Petits Loups et Section 2 Jeunes du territoire des Hautes Baronnies ;
- La Petite Enfance avec la création au 1^{er} décembre 2019 d'une microcrèche à Montbrun-les-Bains (Hautes Baronnies) en gestion déléguée à AESIO, et la création d'une microcrèche « Créalinou » à Nyons en 2023 ;

- La mise en œuvre d'un nouveau programme d'aides aux entreprises via le FISAC ;
- Le renouvellement de la Convention Territoriale pour l'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) ;
- Le tourisme et le versement de subventions destinées à la fois au fonctionnement de l'Office, au financement d'actions touristiques (subventions aux associations) et au reversement de la taxe de séjour additionnelle au Département de la Drôme ;
- Le financement des accueils de loisirs et des crèches par délégation, du relais d'assistance maternelle et du lieu d'accueil parents-enfants ;
- Les participations versées aux différents syndicats de regroupement comme le Syndicat Mixte des Baronnies en Drôme Provençale (Parc régional), le Syndicat Mixte Drôme Ardèche Numérique (la Fibre), le Syndicat Mixte Rhône Provence Baronnies (SCOT) ou depuis 2020 le SYPP (transport et traitement des déchets) ;
- Le financement de l'entretien des sentiers par les associations de randonnées pédestres.

→ Chapitre 014 – atténuations de produits est alimenté par la contribution du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources).

Il s'agit d'une atténuation de produit fiscal suite à la réforme de la taxe professionnelle pour 216 409 € et des reversements de la taxe de séjour, ainsi qu'en 2023 un remboursement de 70 356 € suite à la suppression de la taxe d'habitation et la variation des taux ayant eu lieu en 2021.

La somme de 336 000 € a été prélevée en 2023 et vient en atténuation des recettes fiscales supplémentaires perçues au titre du nouveau panier fiscal issu des réformes successives.

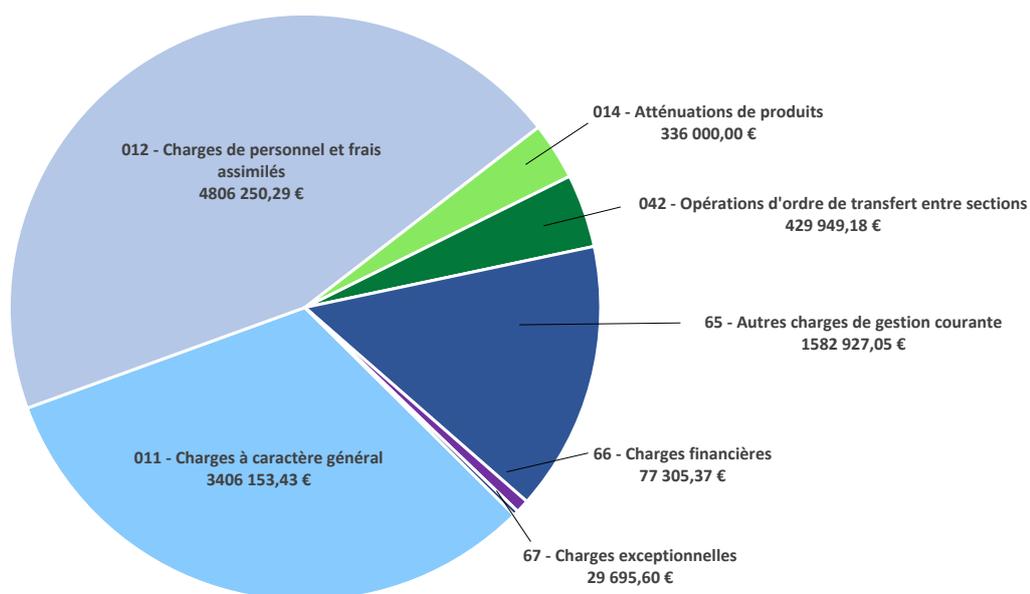
→ Chapitre 66 – Les charges financières

Correspondent essentiellement aux intérêts d'emprunts mandatés au cours de l'année.

→ Chapitre 042 – Les opérations d'ordre

Essentiellement constituées des dotations aux amortissements, ces opérations correspondent à un simple jeu d'écriture comptable et servent à alimenter les recettes d'investissement en vue de garantir une gestion prospective et raisonnable de la collectivité.

→ Dépenses de fonctionnement - Répartition par chapitre comptable

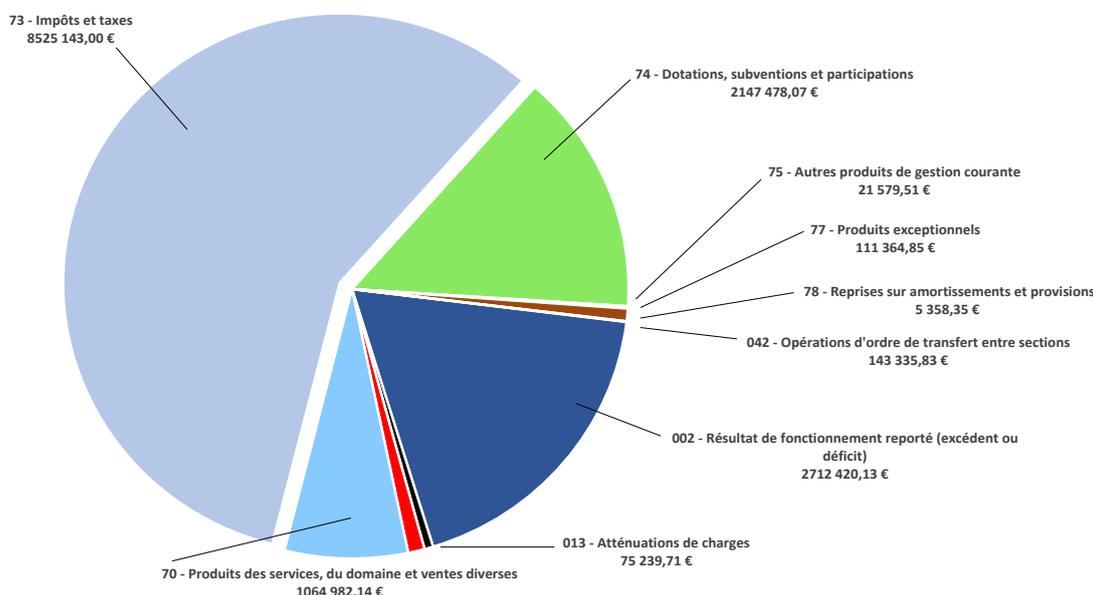


→ Total : 10 668 280,92 €

Finances

Recettes de fonctionnement

→ Recettes de fonctionnement - Répartition par chapitre comptable



Recettes 2023 : 12 094 481,46 €

Reprise de l'excédent 2022 : 2 712 420,13 €

Total : 14 806 901,59 €

→ Chapitre 013 – Atténuations de charges de personnels

Il s'agit essentiellement du remboursement des arrêts de travail pour maladie, accident de travail, maternité etc... par la CPAM pour les agents du régime général et par l'assureur SOFAXIS pour les agents du régime spécial. Ces remboursements sont à mettre en corrélation avec la quote-part de charge de personnel dédié au remplacement de ces agents.

→ Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Il s'agit des différentes recettes encaissées par la collectivité dans le cadre de service public qu'elle facture. On y retrouve :

- La part famille des accueils de loisirs et des crèches gérés en direct,
- La facturation des charges de personnels et de frais de structure auprès des différents budgets annexes,
- La refacturation du service ADS auprès des communes conventionnées,
- La revente de matériaux issu du service Déchets du territoire du Val d'Eygues,
- La refacturation du service de mutualisation (agents mis à disposition auprès des communes).

→ Chapitre 73 – Impôts et taxes

Concernant l'exercice 2023, les choix budgétaires opérés par la CCBDP en matière de fiscalité locale ont permis de sauvegarder une capacité d'autofinancement de 1.4 millions d'euros.

En matière de gestion des déchets, TEOM et REOM ont dû être ajustées pour compenser la hausse de la TGAP selon un calendrier imposé par l'Etat.

Fortement impacté durant la crise sanitaire, le produit de la Taxe de séjour a retrouvé son niveau d'avant crise : 469 484 € en 2023.

La Communauté de communes est bénéficiaire du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) à hauteur de 250 979 € (- 6 595 € par rapport à 2022).

→ Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Comme chaque année, ces recettes participent au financement des différentes compétences de la Communauté de communes, notamment l'Action Sociale qui bénéficie de la plus grosse part avec des financements de la CAF et de la MSA (pour les crèches, les accueils de loisirs, le relais d'assistance maternelle et le lieu d'accueil pour enfants parents), ou département

pour le service de prévention spécialisé et la politique d'animation de proximité. Une part est aussi dédiée à la valorisation des déchets collectés sur le territoire du Val d'Eygues. On note également l'encaissement de subventions de l'Etat liées à l'achat de masques et de subventions exceptionnelles de la CAF pour le fonctionnement des crèches.

→ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**
Il s'agit de l'encaissement de la location du Gymnase Intercommunal situé à Buis-les-Baronnies par le collège Henri BARBUSSE et de la location du logement située au quartier les Guards à Nyons.

→ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels**

Cette recette comprend à la fois des produits exceptionnels sur opérations de gestion comme l'indemnisation de sinistre et des régularisations de mandats sur exercices antérieurs. Comme l'indique son libellé, cela reste exceptionnel et non représentatif d'une année sur l'autre.

→ **Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

On y retrouve la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées et la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat. Cette recette finance une partie de la dotation aux amortissements de ces biens.



Investissement

→ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

5 067 942,76 €

Hors résultat reporté : 433 222,49 €

Résultat reporté : 684 720,27 €

Résultat de l'exercice : -1 176 658,87 €

Virement prévu au BP 2021 : 1 800 974,6 €

→ RECETTES D'INVESTISSEMENT

3 891 283,89 €

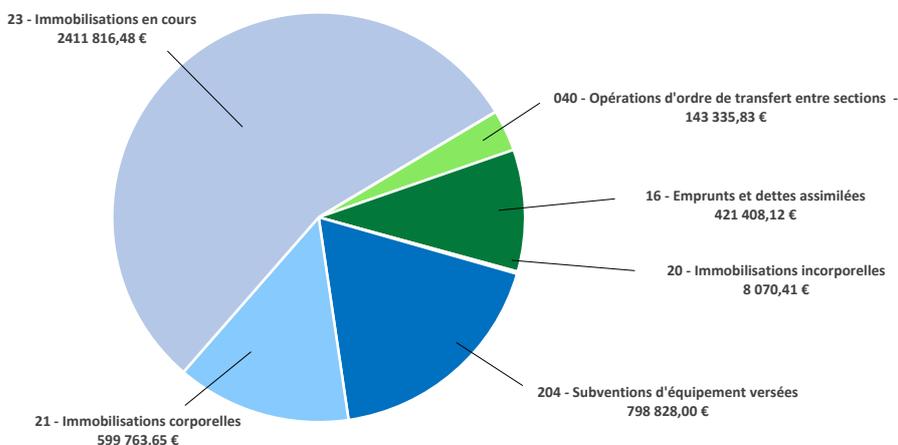
La section d'investissement a été marquée par :

- Les travaux de réhabilitation du siège de Buis qui seront finalisés début 2024 ;
- Les travaux sur les voiries d'intérêt communautaire, la participation au syndicat ADN pour le déploiement de la fibre à hauteur de 772 200,00 € ;
- La fourniture et la pose de Signalétique d'Information Locale (SIL) sur le territoire ainsi que la réalisation d'une étude SIL sur le Pays de Buis et sur les Hautes Baronnies
- Diverses études, aménagements et acquisitions d'équipements tels que l'acquisition de trois véhicules

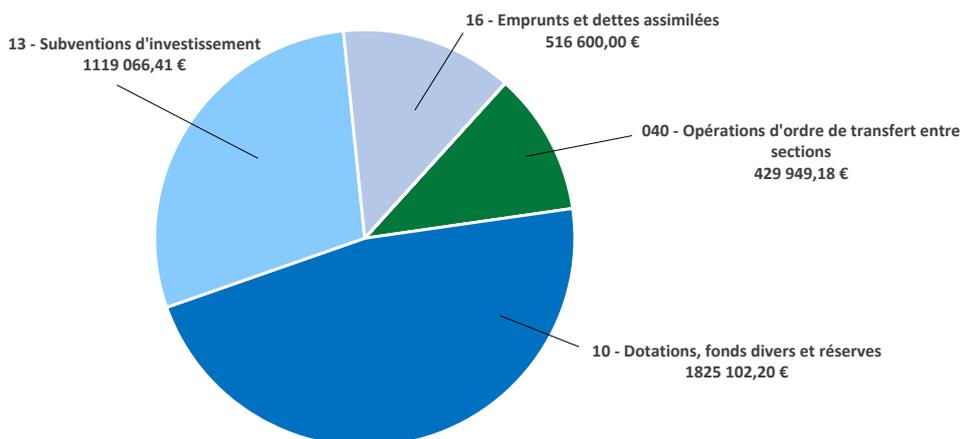
et un camion pour la collecte des cartons, de deux broyeurs de végétaux, d'un tracteur avec épareuse, l'achat de vélos à assistance électrique, de matériel informatique, de mobilier, de conteneurs à roulettes et de colonnes à verre et à cartons pour la mise en place de la nouvelle collecte des cartons bruns ainsi que du matériel et de l'outillage destinés aux services techniques, le passage en éclairage LED au gymnase de Buis-les-Baronnies ;

- L'encaissement d'un emprunt destiné au financement de divers équipements.

→ Dépenses d'investissement - Répartition par chapitre comptable



→ Recettes d'investissement - Répartition par chapitre comptable



Les budgets annexes

Ordures ménagères

Le budget annexe Ordures Ménagères traduit financièrement une partie de la compétence «Gestion des déchets» des territoires du Pays de Buis, du Pays de Rémuzat et des Hautes Baronnies. Il a été marqué par l'acquisition d'un camion benne, de divers conteneurs ainsi que par la réalisation d'une étude géotechnique sur la déchèterie de Buis-les-Baronnies. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les compétences transport et traitement des déchets ont été transférées au Syndicat des Portes de Provence (SYPP).

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 407 942,61 €	1 626 437,41 €	731 962,30 €	222 172,08 €

SPANC

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est financé par la redevance SPANC ainsi que par des facturations en cas de vente ou de création. Ces recettes permettent de financer le personnel et les charges liées aux véhicules et fournitures affectées à ce service.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
114 253,98 €	113 424,19 €	3 398,33 €	2 362,69 €

GEMAPI

Créé au 1^{er} janvier 2019, ce budget encaisse le produit GEMAPI en vue de financer la compétence déléguée aux différents syndicats de rivière :

- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL)
- Le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunale du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA)
- Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP)
- Le Syndicat Mixte de l'Eygues-Aygues (SMEA)

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
324 681,77 €	270 788,00 €	0 €	0 €

Zones Artisanales (ZA)

Le budget annexe ZA a enregistré l'acquisition-vente de deux parcelles en 2023. Des études topographiques ont également été menées sur les ZA de Nyons et de Buis-les-Baronnies.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
375 021,28 €	420 529,18 €	319 281,27 €	253 062,30 €

Transport de personnes

Le service de transport de personnes est financé à la fois par la contribution à l'usager et la participation de la Région. Sa réalisation est quasi conforme à ses prévisions.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
32 486,45 €	41 542,26 €	866,67 €	3 649,97 €

Portage de repas

Le service de repas à domicile est financé par la part transport payée par les usagers ainsi qu'une subvention du budget principal. À noter que le versement effectif de la subvention 2022 a été réalisé sur l'exercice 2023, une fois voté le budget de ce nouvel exercice comptable.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
27 087,89 €	72 095,35 €	0 €	0 €



Communication

Communication



13 000
exemplaires
du magazine intercommunal



Page Facebook CCBDP

1600 abonnés
71 publications



6 200
nouveaux visiteurs



37
Communiqués de presse
destinés aux médias locaux

La Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale mène des actions et des campagnes de communication destinées à informer, sensibiliser, valoriser son territoire et ses projets.

Le service Communication accompagne les projets des différents services de la CCBDP en concevant certains supports de communication. Il diffuse également une information de proximité via ses différents outils institutionnels : site internet, magazine, réseaux sociaux...

LES PUBLICATIONS DU SERVICE COMMUNICATION DE L'ANNÉE 2023

Le Magazine Intercommunal N°12



Le Rapport d'Activités 2022

Différents documents selon les besoins des services de la CCBDP.

Exemples :



PROGRAMMES PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE

Le service Communication édite tout au long de l'année, les programmes du service Petite Enfance, Enfance Jeunesse.



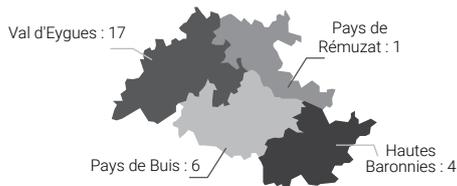
Service Maintenance Patrimoine



9 538 m²

Total surface bâtiments
utilisés

Nombres de bâtiments répartis par territoire



Catégorie des 28 bâtiments



Déchets **10**



Services
Généraux **6**



Tourisme **3**



Action Sociale **9**

Le service est en charge de la gestion et de l'entretien du patrimoine bâti de la CCBDP.

Il assure le suivi des travaux de construction et de réhabilitation du patrimoine bâti et du parc automobile.

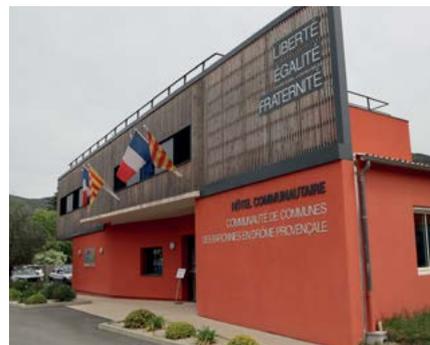
Il gère également l'Aire des Gens du Voyage.

Enfin, il suit le déploiement de la fibre optique (FTTH) assuré par le Syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN) (page 64).

Il travaille de manière transversale avec tous les services de la CCBDP.

GESTION DU PATRIMOINE BÂTI :

- Contrôles règlementaires ;
- Diagnostics règlementaires ;
- Contrats d'entretiens (obligatoires et volontaires) ;
- Travaux d'entretien de réhabilitation et de constructions ;
- Gestion des fluides ;
- Etudes d'amélioration (SDIE, Photovoltaïque, ...).



GESTION DE LA FLOTTE VÉHICULE :

- Contrôle règlementaire ;
- Entretiens obligatoires et nécessaires.

GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (AAGV)

- Suivre la gestion déléguée à la commune de Nyons ;
- Assurer le suivi du Schéma Départemental 2022-2028.

Archives



2 archivistes
37 communes
+ CCBDP



50,37 mètres
linéaires triés
34,22 mètres
linéaires éliminés



Classement des archives contemporaines

Afin d'aider les communes à répondre à leur obligation de classement, de conservation et de consultation des archives, la CCBDP propose un service aux communes.

Bilan 2023

Les agents du service exercent auprès des communes du territoire les missions liées à la collecte, à la sélection, au tri, au classement, à la conservation et la communication des archives contemporaines.

- **37 communes** du territoire ont bénéficié de l'expertise et du conseil des archivistes.
- **149 demandes** de recherches et de consultations de documents ont été assurées.
- Une **structuration de l'information** a été mise en place à la CCBDP. Les agents sont accompagnés dans leur gestion documentaire.

Perspectives 2024

- Apporter des précisions aux outils et instruments de recherches pour les communes.
- Finaliser le tri des archives des anciennes Communautés de communes en vue de leur élimination.



AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

Commission A :

SCoT - PLUI - Plan Climat Air Energie Territorial -
Transition Ecologique -Transport

Commission B :

Politique du logement et du cadre de vie -
PLH - Architecture Conseil - ADS

Commission C :

Activités de Pleine Nature - Mobilité douce



Commission A

Christelle RUYSSCHAERT

**Vice-Présidente déléguée à
SCoT-PLUI – Plan Climat Air
Energie Territorial –
Transition Ecologique –
Transport**

Maire de Saint-Sauveur-Gouvernet



Commission B

Jean-Michel LAGET

**Vice-Président délégué à
Politique du logement et
du cadre de vie – PLH –
Architecture Conseil
ADS - Archives**

Maire de Chaudebonne



Commission C

Roland PEYRON

**Vice-Président délégué aux
Activités et aménagements
de Pleine Nature – Mobilité
douce**

2^e adjoint de la Mairie
de Montauban-sur-Ouvèze

Commission A

Les grandes dates du SCoT en 2023



Cotisation des EPCI :
1,12€/habitant



Les élus du Bureau et
du Comité syndical
pour la CCBDP sont :

> BUREAU

Christelle RUYSSCHAERT
(1^{ère} Vice-Présidente)
Pierre COMBES

> COMITÉ SYNDICAL

Thierry DAYRE
Sébastien BERNARD
Jean-Michel LAGET
Roland PEYRON
Olivier SALIN

4 PHASES SUR 6 ANS

PHASE 1 : En 2023, constitution
du diagnostic et partage des
enjeux prioritaires.

PHASE 2 : Construction du projet
d'aménagement stratégique :
socle du projet politique
(PAS : Projet d'Aménagement
Stratégique).

PHASE 3 : Traduction
réglementaire du projet DOO
(Document d'Orientation et
d'Objectifs et du document
d'aménagement commercial).

PHASE 4 : Consultation légale et
réglementaire et enquête publique
avant approbation.

QUEL EST L'ENJEU PRINCIPAL POUR LA CCBDP ?

L'enjeu principal consiste à veiller à la préservation des intérêts du territoire de la CCBDP dans ses ambitions, lors de la phase de construction des documents réglementaires du SCoT. Le futur projet de territoire sera là pour fédérer l'ensemble des dynamiques en cours, dans une vision politique clairvoyante, afin que la stratégie territoriale, notamment en aménagement, soit perçue dans ce document supra-communautaire. La concertation avec les élus locaux référents devra être au cœur de la méthodologie de travail. Des liens entre la définition de la stratégie Logement, Habitat et Cadre de vie de la CCBDP, la stratégie d'aménagement territorial comprenant le Plan Climat-Air-Energie et son volet mobilités seront révélés par ce projet de territoire et permettra d'affirmer dans le SCoT, les ambitions de notre territoire des Baronnies en Drôme Provençale.

Perspectives 2024

- Lancement de la phase 2 du SCoT RPB avec le Projet d'aménagement stratégique (PAS).
- Finalisation de l'étude « SCoT & Santé » avec la diffusion du livret thématique de diagnostic « Santé & Bien-être » et résultats de l'enquête habitant « Comment ça va ? ».
- Candidature du SCoT RPB à l'appel à manifestation d'intérêt de l'Expé URBA-Santé « Boostons santé et transition écologique dans les territoires ». Projet de loi sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables (promulgué le 10 mars 2023).
- Lancement de l'étude Mobilité : « Elaboration d'une stratégie de développement de la multimodalité à l'échelle du périmètre du futur SCoT ».
- Dans le cadre du PAS, organisation d'ateliers thématiques dont « SCoT et Santé », « SCoT & Commerce » et « SCoT & Habitat ».

Commission A

La **production** d'énergie renouvelable correspond à **19% de la consommation** d'énergie totale du territoire (84GWh/an)



Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, désignées coordinatrices de la transition énergétique sur leur territoire par la loi TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte) du 17 août 2015, doivent élaborer un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) avec l'ensemble des acteurs du territoire.

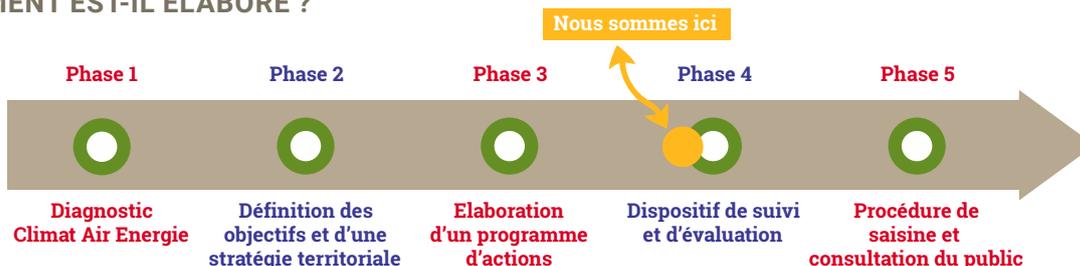
La CCBDP coordonne et anime la dynamique territoriale pour la transition écologique et énergétique sur les volets d'ATTENUATION et d'ADAPTATION, avec plusieurs leviers d'actions comme réduire sa facture énergétique, développer les énergies renouvelables avec notamment des projets d'autoconsommation collective et définir des solutions d'adaptation face au changement climatique.

L'accompagnement aux changements des comportements pour permettre à ces leviers d'être actionnés se décline de multiples façons comme l'organisation d'une programmation d'ateliers de la transition écologique à la Foire Eco-Bio, le lancement de l'outil ludo-pédagogique CLIMASTORY®, la diffusion de composteurs individuels, l'aide à l'achat de vélo à assistance électrique, la mise en place d'un forfait mobilité durable pour les agents de la CCBDP... En tant que coordinateur, la CCBDP valorise également toutes actions portées par les acteurs du territoire, que ce soit les entreprises, les associations ou les professionnels.

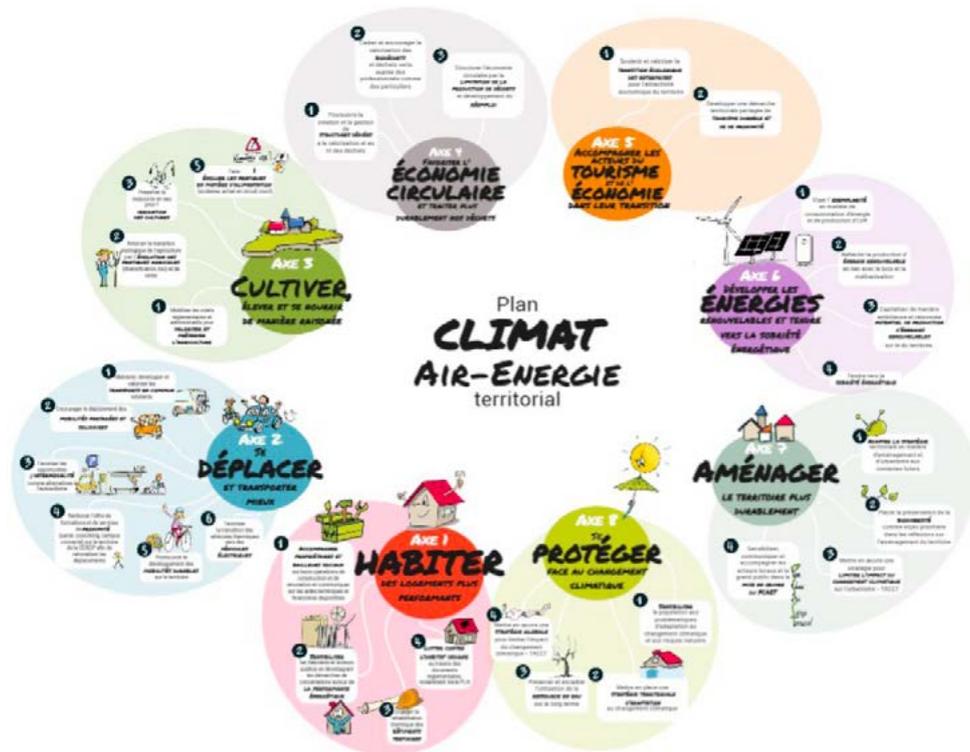
Dans le cadre de l'élaboration de ce PCAET, la CCBDP organise des ateliers de co-construction thématiques pour les acteurs du territoire par secteur d'activité, afin de réfléchir ensemble à des solutions d'adaptation face au changement climatique, avec l'appui méthodique de l'ADEME. Pour ce faire, des partenariats privilégiés ont été réalisés pour interconnecter les réseaux d'acteurs entre eux. La CCBDP se positionne avant tout comme facilitateur auprès de partenaires chacun expert en leur domaine.

Parc Charte Convention à venir Plan de paysage PAT	CA26 Etudes et expérimentations Convention 2023 signée	SDED Schéma d'accompagnement Outil PROSPER Convention 2019 signée	Associations locales Convention signées	Transport et SYPP Traitement des déchets par marché public 2021	Syndicats de rivières Transfert de compétences GEMAPI	

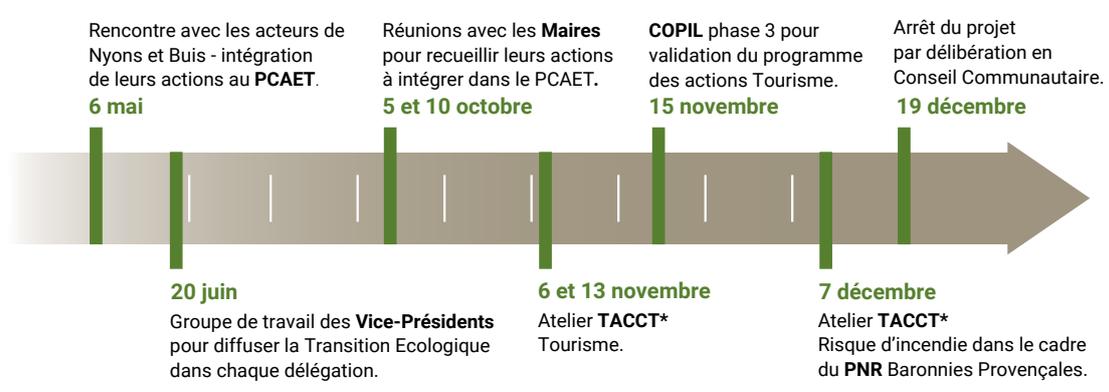
COMMENT EST-IL ÉLABORÉ ?



Un PCAET doit être révisé tous les 6 ans



Les grandes dates du PCAET en 2023



TACCT* : Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires

Perspectives 2024

- Atelier de co-construction stratégique sur l'agriculture dans la démarche d'adaptation au changement climatique 2050 coorganisé avec la Chambre d'agriculture et le PNR Baronnies provençales.
- Ateliers d'animation avec l'outil CLIMASTORY® pour des collectifs d'acteurs du territoire (RDV de la transition, France Travail, médiathèque départementale, Hôpitaux de Nyons et de Buis-les-Baronnies.
- Finalisation de l'accompagnement de notre bureau d'étude ACTERRA pour la démarche TACCT de l'ADEME et diffusion du retour d'expérience de la CCBDP.
- Dépôt du projet PCAET sur la plateforme de l'ADEME « Territoires & Climat » le 16 mai 2024.
- Retour des avis du Préfet de la Drôme, du Conseil Régional et de l'Autorité environnementale.
- Consultation du public sur le projet du PCAET.
- Approbation du PCAET par délibération du Conseil Communautaire.

Commission A



40% des actifs de la CCBDP ont la possibilité de rejoindre le lieu de travail en moins de 20 min en VAE*



Objectifs PCAET *

-67% des émissions de GES* en 2050 par rapport à 2015



Mobilités

La Communauté de Communes a finalisé son Plan Climat-Air-Energie Territorial. Les objectifs principaux sont de maîtriser la consommation énergétique du territoire et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Or, le transport représente une part très importante des émissions de GES et de consommation d'énergie. Cela incite la CCBDP à mettre des moyens pour des mobilités décarbonées.

En 2023, la CCBDP est lauréate de deux appels à projets lancés par l'Etat, avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et la Direction Régionale de l'Economie de l'Emploi du Travail et des Solidarités. Cet accompagnement financier lui permet de mettre en œuvre des actions phares prévues aux Schémas des mobilités durables et directeur cyclable adoptés en 2022 et 2023.

La CCBDP n'a pas pris la compétence mobilité dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en 2021. De ce fait, une convention de coopération avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes est finalisée en février 2023, elle encadre tous les aspects des modes de déplacement. En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité locale, la Région a délégué la compétence en Mobilité active (vélo et marche) à la CCBDP. En lien avec les autres Communautés de Communes du périmètre du SCoT Rhône Provence Baronnies, une coopération s'est dessinée afin de répondre aux enjeux des mobilités à l'échelle d'un bassin de vie et en cohérence avec ses voisins.

4 actions sont à l'honneur :

- Lancement du service de prêt longue durée « Vélo pour tous ! » à destination d'un public fragile en lien avec 4 associations sociales du territoire (Association sociale du Haut Nyonsais, Association familiale des Baronnies, Maison constantin, Carrefour des Habitants) ;
- Définition du projet de Centrale des Mobilités (physique, numérique et itinérante) ;
- Réédition du service de prêt découverte gratuit de VAE* durant 1 mois ;
- Signature de la Convention de coopération en matière de mobilité avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

*VAE : Vélo à Assistance Electrique

*AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité

*PCAET :Plan Climat Air Energie Territorial

*SCoT RPB : SCoT Rhône Provence Baronnies

*GES : Gaz à Effet de Serre

MOBILITÉ VÉLO - Bilan 2023



NOUVEAU - BONUS VÉLO 2023

Aide à l'achat de VAE* pour les habitants de la CCBDP, sans condition de revenu. Montant forfaitaire de 200 €.

- **50 dossiers** accompagnés ;
- **80% des achats réalisés** sur le territoire de la CCBDP.

SERVICE PRÊT DÉCOUVERTE DE VAE* DU 25 SEPTEMBRE AU 20 OCTOBRE 2023

- **5 loueurs** en convention ;
- **12 VAE*** en prêt (4 Nyons, 4 Buis-les-Baronnies, 4 Montbrun-les-Bains) pendant 1 mois ;
- **76 réservations.**

Perspectives 2024

- VELO POUR TOUS ! : achat de 2 tricycles adaptés pour personne en difficulté de motricité. Achat de 5 VAE* supplémentaires. Ouverture du service de location avec la Mairie de Montbrun-les-Bains.
- Installation de boîtes de stationnement sécurisé de VAE* pour les habitants.
- 4^{ème} édition du service de prêt découverte gratuit de VAE* durant 1 mois.
- Mise en œuvre du Forfait Mobilité Durable auprès des agents de la CCBDP.
- Mise en œuvre de l'action de la Centrale des Mobilités.
- Participation au Challenge mobilité 2024 en relation avec d'autres entreprises et organisation d'Afterwork « Mobilité en entreprise ».
- Animations et événements grand public autour d'une Fête du vélo.
- Tournée du BUS des mobilités en partenariat avec l'association DROMOLIB.
- Lancement d'une étude sur le Covoiturage pour la création de lignes et d'une étude Autopartage réalisée par DROMOLIB.
- Maillage renforcé du transport régulier avec la création de la ligne 985 du réseau ZOU entre Valréas et Avignon, puis de la liaison entre Buis-les-Baronnies et Vaison-la-Romaine.



CHALLENGE MOBILITÉ - 6 JUIN 2023

- Fréquentation du stand : 43 personnes ;
- **Mobilisation agents : + 40** (covoiturage, vélo et marche) ;
- **14 VAE*** en prêt aux agents ;
- **Animations/atelier** de réparation vélo (DROMOLIB) ; Déjeuner convivial et quizz mobilité 1^{er} prix départemental.

VÉLO POUR TOUS - SERVICE DE PRÊT VÉLO LONGUE DURÉE

- **Juin 2023** : premières locations ;
- **9 septembre 2023** : Inauguration du service Forum des Associations de Buis-les-Baronnies. 9 VAE* disponibles à la location, + 25 contrats signés, 4 partenaires associatifs mobilisés pour la gestion des locations. Inauguration des vidéos ECOMOBILITÉ en présence de Christelle RUYSSCHAERT. Environ 120 personnes présentes et 6 partenaires mobilisés.

*VAE : Vélo à Assistance Electrique

Commission B

**242 dossiers**

Ma prim' Rénov
déposés soit
2,86M € de travaux
réalisés



Politique publique pour une transition énergétique : le SPPEH

(Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat)

A l'échelle de 5 intercommunalités qui composent le SPPEH Sud Drôme, le CEDER accueille, conseille et accompagne les particuliers et petits tertiaires dans la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique, depuis 2021.

Le SPPEH se poursuit en 2023 avec le CEDER en tant qu'opérateur mais avec des objectifs revus à la hausse.

Durant l'année 2023, dans le cadre de la réforme France Renov, le CEDER est positionné comme Espace Conseil France Renov, guichet unique, pour toutes questions des particuliers ou entreprises du territoire relatives à la rénovation thermique du logement. Une communication dédiée est déployée.

Ce dispositif préfigure la mise en place en 2024 du Service Public de la rénovation de l'Habitat (SPRH), élargi aux besoins d'adaptation des logements aux personnes en perte d'autonomie.

► **Communication** : Les dates des permanences au public (Nyons, Buis-les-Baronnies) sont mises à jour sur le site internet de la CCBDP. Ces permanences sont gratuites et sur rendez-vous.

- **20 et 21 mai 2023** : Foire bio (Nyons), permanences gratuites et sans rendez-vous.
- **26 octobre 2023** : Conférence Photovoltaïque en partenariat avec la fondation MACIF (Nyons). 80 participants.
- **14 novembre 2023** : réunion d'information grand public sur les aides à la rénovation thermique (Nyons). 20 participants.

Perspectives 2024

En 2024, le SPPEH se transformera progressivement en Service Public de la rénovation de l'Habitat (SPRH), en lien avec les nouvelles aides des collectivités mises en place dans le cadre de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

- **11 juillet 2023** : Délibération en conseil communautaire pour actualiser la convention inter-EPCI avec la CAMA*, par avenant et renouveler la convention d'objectifs et de moyens avec l'opérateur CEDER ;
- Information de 1^{er} niveau : **495 contacts réalisés** ;
- **427 conseils personnalisés** aux ménages ;
- **Accompagnement** des ménages dans la réalisation de travaux : **43 projets** ;
- Coût total du service : 56 197,02 €.

*CAMA : Communauté d'Agglomération de Montélimar



Architecte conseiller

La mission d'architecte conseil se poursuit en 2023 avec des permanences au public et auprès des entreprises pour l'établissement de certificat de conformité des projets de la Zone du Grand Tilleul. Depuis 2022, cette mission d'architecte conseil permet également d'accompagner l'instruction de dossiers complexes du service ADS, en accord avec la mairie des communes concernées.

Cette mission est complémentaire au travail réalisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Drôme pour l'accompagnement des projets communaux. Le CAUE est signataire d'une convention de partenariat 2022-2024 avec la CCBDP.



30
fiches-
conseils
éditées



Bilan 2023

Les permanences : 4^{ème} vendredi du mois (matin) à Nyons :

20 fiches-conseils pour 8 rendez-vous (10 en 2022).
5 fiches-conseils dématérialisées (3 en 2022).

19 fiches concernent des habitations :

- 9 fiches concernent des constructions neuves ;
- 10 fiches concernent des réhabilitations ;
- 1 fiche concerne une entreprise agroalimentaire.

On note une nette baisse de la fréquentation.

CONSEIL ARCHITECTURAL

Une grande majorité des problèmes est de l'ordre d'unité architecturale par rapport à l'existant, à l'environnement bâti et au style de référence.

Les conseils donnés concernent principalement :

- L'implantation : ancrage et intégration au site.
- Le traitement architectural : traditionnel ou contemporain (volumétrie, aménagements intérieurs et type matériaux).
- Les proportions et implantations des ouvertures.
- La nature et la couleur des enduits et la toiture (volumétrie et type de couverture).
- Deux conseils concernent des panneaux photovoltaïques et un conseil l'isolation thermique.

Perspectives 2024

- Renouvellement de la convention partenariale cadre avec le CAUE ;
- Communication sur le dispositif auprès des mairies et des habitants avec des supports visuels ;
- Mise en place d'une opération façade sur 9 communes dans le cadre de l'OPAH.

Commission B



17 083

C'est le nombre de logements recensés sur le territoire de la CCBDP

(source: fichier MAJIC 2021)



Habitat Logement

Dans le cadre de sa compétence optionnelle en matière de « Politique du logement et cadre de vie », la CCBDP, aux côtés des communes de Buis-les-Baronnies et de Nyons, Lauréates "Petites Villes de Demain" (PVD), poursuit la réalisation de l'Etude habitat, qui préfigurera un Programme Local de l'Habitat (PLH).

Les **dernières OPAH*** contractualisées sur son territoire, associées à un dispositif PIG*, remontent aux années **2007-2012**. La problématique habitat/logement est donc actuellement appréhendée de manière transversale, vue comme levier d'action et de développement au centre de plusieurs réflexions stratégiques comme la démarche d'attractivité, le Contrat Territorial Global, le PCAET, le SCoT et le Projet de Territoire.

Cette étude, pilotée par la CCBDP, a mis en évidence des éléments d'analyse et de cadrage sur la question de l'habitat et du logement à l'échelle de son territoire intercommunal aux enjeux éminemment ruraux : on dénombre en 2021, 17 083 logements sur le territoire dont 16 456 logements privés.

Le statut d'occupation dominant est la propriété occupante mais le territoire est marqué par une forte part de **résidences secondaires (32%)**. **L'offre locative (36%)** est concentrée sur la commune de Nyons (47,5%), le taux de vacances est fortement variable selon la source. Selon LOVAC 2021, il y a 1 800 logements vacants soit 10,5% à l'échelle de la CCBDP.

Une attention spécifique est portée sur les communes du programme « Petite Ville de Demain » (PVD) que sont Nyons et Buis-les-Baronnies. Ces dernières constituent, en effet, les centralités urbaines du territoire et réunissent des caractéristiques nécessitant un programme de revitalisation. À ce titre, elles ont signé le 12 juillet 2023, une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). L'Etude Habitat permettra de compléter cette ORT avec un volet habitat formalisé dans le cadre d'une Opération Programmée de l'Habitat (OPAH).

Compte-tenu des enjeux et problématiques prégnantes soulevés au cours de l'étude, 10 communes bourgs centres intermédiaires ont également fait l'objet d'un travail d'arpentage et d'analyse afin de qualifier l'état du bâti sur le parc privé : Les Pilles, Mirabel-aux-Baronnies, Vinsobres, Venterol, Rémuzat, Montbrun-les-Bains, Sahune, Saint-Maurice-sur-Eygues, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Séderon.

En conseil du 30 mai 2023, les élus communautaires réitèrent leur souhait de mettre en place, aux côtés des partenaires techniques et financiers (Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et Département de la Drôme), un dispositif d'opération programmée de l'habitat de dimension intercommunale, couvrant l'ensemble des 67 communes, incluant des périmètres renforcés sur les communes à enjeux et les centralités de Nyons et Buis-les-Baronnies.

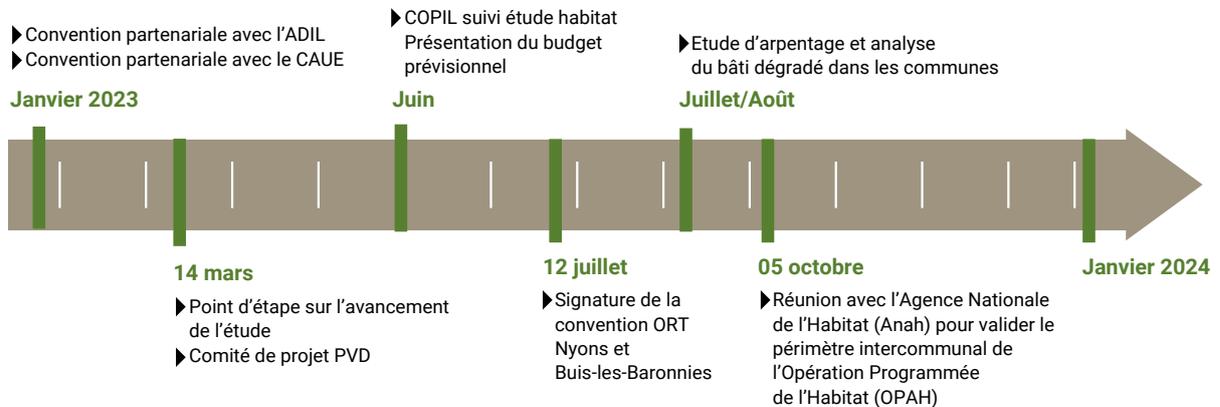
Enfin, cette étude doit permettre la réalisation d'un PLH* à l'échelle de la CCBDP qui se positionnera, à la fois comme outil d'expression du projet territorial en cours de finalisation, mais également comme un cadre stratégique et opérationnel permettant de faciliter la mise en œuvre des opérations d'aménagement d'ampleur projetés sur le territoire.

*OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

*PIG : Programme d'Intérêt Général

*PLH : Programme Local de l'Habitat

DÉMARRAGE DE L'ÉTUDE



FONCIER

2 communes ont engagé en 2023 une convention de Veille Foncière et Stratégie Foncière en partenariat avec EPORA* : Nyons et Séderon.

Cette convention permet de solliciter l'ingénierie de EPORA* sur l'ensemble du territoire communal sans frais pour la collectivité. Cette ingénierie lui permet de mobiliser des ressources techniques et des bureaux d'étude pour définir une stratégie foncière à l'échelle communale et de disposer des capacités opérationnelles d'intervention foncière et de portage foncier offertes directement par EPORA.

* EPORA : Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes

Commission B



106
contacts

dont 86 propriétaires occupants et 8 propriétaires bailleurs



57
visites

dont 55 propriétaires occupants et 2 propriétaires bailleurs sur 19 communes



Amélioration des conditions d'habitat des ménages modestes

En 2022, le Conseil départemental et l'Etat n'ont pas souhaité reconduire le PIG à l'échelle du département. La CCBDP, dans une démarche volontaire, en cohérence avec sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie » poursuit le partenariat avec l'association SoliHA, sous forme d'une convention Service Social d'Intérêt Général pour accompagner les propriétaires modestes pour réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat grâce aux subventions de l'Anah et du Département.

Objectifs :

- ▶ L'aide aux propriétaires occupants à faibles ressources pour des travaux permettant l'amélioration des performances énergétiques des logements, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ;
- ▶ La réhabilitation des logements locatifs privés très dégradés dans le cadre du conventionnement social avec l'Anah ;
- ▶ Renforcement de la lutte contre l'habitat indigne (en coordination avec le PIG Lutte contre l'Habitat Indigne et Indécent départemental) ;
- ▶ Des permanences physiques régulières sont organisées sur chacun des 4 secteurs composant le territoire de la CCBDP. Coût = 39 589,50 € HT/an ;
- ▶ Convention partenariale validée entre CCBDP et SoliHA sur fond propre de la CCBDP, signée le 4 mars 2023.

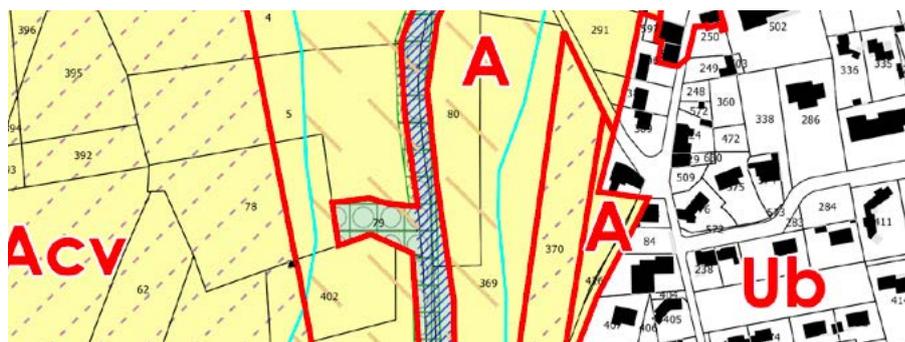
Bilan 2023

- **37 dossiers de propriétaires occupants répartis selon les volets d'actions suivants :**
 - 21 Adaptation, 16 Energie ;
 - Pas de dossiers en conventionnement locatif.
- **Un impact notable pour l'économie du territoire :** 761 520 € de travaux générés, 336 932 € d'aides sollicitées et 56% de taux de financement moyen des projets de propriétaires occupants ;
- **17 situations suivies dans le PIG LH2I** (habitat indigne et indécent) 2021-2023 dont 6 situations terminées et 11 situations locatives en cours.

Perspectives 2024

- Finalisation de l'étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle de l'intercommunalité et démarrage d'un projet Programme Local de l'Habitat (PLH).

Commission B



497
dossiers
transmis à la
CCBDP pour
instruction



18 communes
adhérentes

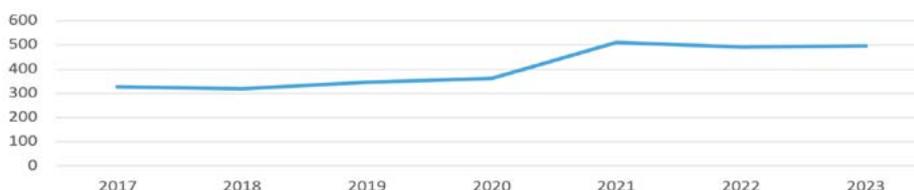
Service mutualisé d’instruction des Autorisations du Droit des Sols

Au service des communes qui le souhaitent, sous condition qu’elles disposent d’un document d’urbanisme en vigueur (L422-8 du CGCT), la CCBDP propose un service mutualisé payant d’instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS), constitué de 2 agents.

Bilan 2023

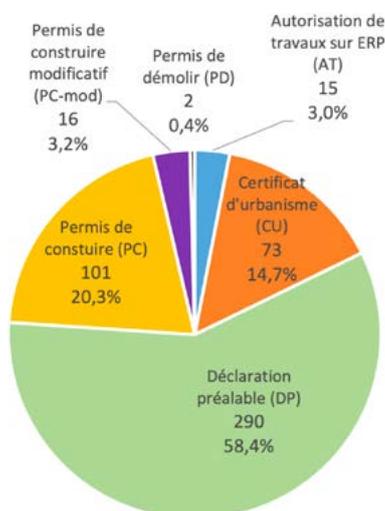
Instruction des ADS pour 18 communes

► Évolution du nombre de dossiers traités par an :

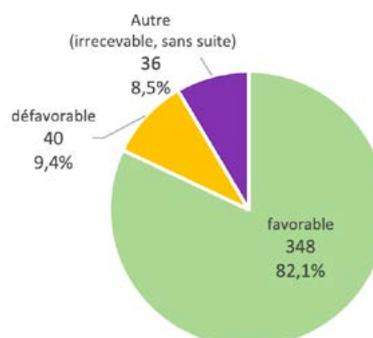


Depuis la période post-COVID, le nombre de dossiers reçus pour instruction a connu un rebond. Cette hausse s’est maintenue les années suivantes.

► Répartition des dossiers par type de demande :



► Répartition des dossiers par type de décision :

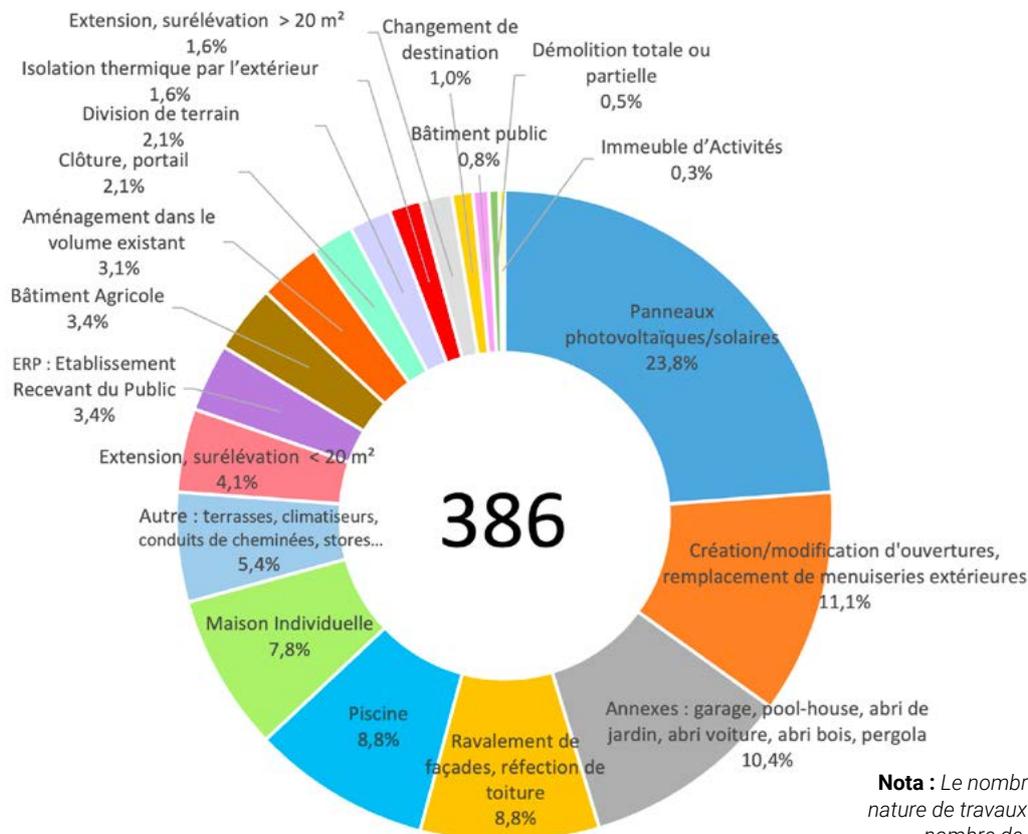


Sur un total de 497 dossiers traités, 58,4% étaient des Déclarations Préalables.

Parmi les dossiers ouvrant à des droits d’urbanisme (AT, DP, PC, PC-Mod, PD), 82,1 % ont fait l’objet d’une décision favorable au projet.

Commission B

► Répartition des dossiers par type de demande :



Nota : Le nombre total de dossiers par nature de travaux n'est pas identique au nombre de dossiers ayant obtenu une décision favorable car dans un même dossier, il peut y avoir plusieurs types de travaux.

Parmi les décisions favorables, 23,8 % concernaient des projets d'installation de panneaux photovoltaïques ; 11,1 % portaient sur des travaux de création/modification d'ouvertures ou le remplacement de menuiserie extérieures y compris les volets et 1,6 % étaient sur de l'isolation thermique par l'extérieur. Cela montre que 36,5 % des travaux relèvent de l'amélioration énergétique des bâtiments.

Mission de conseil aux communes

En 2023, 19 réunions ont été organisées en présence de la commune et des porteurs de projets ou pétitionnaires : 7 pour des avant-projets, 6 pour compléter des dossiers en cours d'instruction, 3 pour expliquer des décisions de refus d'autorisation d'urbanisme, et 1 pour de l'assistance technique sur une visite de contrôle de conformité des travaux.

Le service mutualisé a également animé à deux reprises un réseau des pré-instructeurs des mairies adhérentes. Ces réunions ont pour objet de partager l'actualité juridique et d'échanger sur les sujets d'urbanisme.

Mission de suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme communaux

- VENTEROL : réunion PPA* le 12/01/2023.
- MONTBRUN-LES-BAINS : réunion PPA* le 09/10/2023.

*PPA : Personnes Publiques Associées



21

itinéraires

5

ateliers
d'entraînement
Espace Trail

Activités de Pleine Nature - APN

AXE 1 : STRUCTURATION DE L'OFFRE APN



Finalisation d'un Espace Trail et lancement de l'application et du portail web afférents

La CCBDP a finalisé en avril 2023 le balisage de son Espace Trail avec le soutien des associations de trail "Courir à Nyons" et "Le Buis, j'aime, j'y cours" ainsi que des associations du Caire (Comité Incontournable d'animation de Rémuzat) et Randophil.

La CCBDP a inauguré le 6 juin 2023 l'application et le portail web dédiés à l'Espace Trail nouvellement créé, en présence de Monsieur le Maire de Nyons et de l'association "Courir à Nyons".

Requalification des itinéraires VTT du Val d'Eygues

La CCBDP a initié en 2023 un travail de requalification des itinéraires VTT du Val d'Eygues avec un stagiaire en charge du diagnostic, en concertation avec un COPIIL constitué des acteurs du VTT sur le territoire.

Objectifs de la CCBDP d'ici 2026

- ▶ Promouvoir une offre numérique officielle de circuits VTT ;
- ▶ Créer une cotation VAE* et musculaire ;
- ▶ Identifier des circuits à retravailler afin de les adapter aux nouvelles attentes de la clientèle.

Secteur ciblé en 2023 pour une première phase

- ▶ Val d'Eygues

Un diagnostic de terrain a été réalisé par un stagiaire, Lucas Bouchitté, en lien avec les acteurs locaux du VTT intégrant un comparatif entre différents outils de promotion numérique.

Outil numérique testé

- ▶ L'application Open Runner

*VAE : Vélo à Assistance Électrique

Perspectives 2024

4 secteurs seront à définir pour être aménagés en 2024 selon les spécificités du VTT Enduro :

- La Crête Plombard
- La Montagne de Garde Grosse
- La Montagne du Linceul
- Les Monts d'Autuche

Commission C

Les itinéraires Véloroutes Voies Vertes

L'année 2023 a vu la signature du marché et l'étude préalable aux travaux d'aménagement et de sécurisation sur les itinéraires Véloroutes Voies Vertes suivants.



Deux tronçons de VRVV supra communautaires

- ▶ **RVV N°1** - La connexion locale au développement de la Véloroute de l'Ouvèze, tronçon reliant Buis-les-Baronnies à Pierrelongue (en limites administratives de Mollans-sur-Ouvèze).
- ▶ **VRVV N°2** - La connexion locale à la Via-Rhône, tronçon reliant Nyons à Venterol (carrefour de Novézan) par l'ancienne voie ferrée.

Trois Voies douces - Typées VAE

La CCBDP entend par "Voie douce", un itinéraire court, non structurant à l'échelle du réseau national des véloroutes voies vertes ne répondant pas au cahier des charges de préconisation principalement en termes de dénivelé, mais offre une alternative cyclable.

- ▶ **Voie douce N°1** : Rémuzat - Cornillon-sur-l'Oule (plan d'eau) via la RD61 B.
- ▶ **Voie douce N°2** : Séderon - Villefranche-le-Château reliant les 2 villages disposant des atterrissages « parapente » de la montagne de Bergiès par les Rieux au nord et le Manens au sud du col.
- ▶ **Voie douce N°3** : Montbrun-les-Bains sur la base d'un itinéraire pédestre familial existant, la boucle de la Fayette face au village.



Montant des travaux :

705 734 € / TTC

Reste à charge CCBDP :

225 734 €

Financements

- ▶ **La Région Auvergne-Rhône-Alpes** : 250 000 € (via le Contrat Parc 2019-2023).
- ▶ **Le Département de la Drôme** : 110 000 € sur ces projets (+ 300 000 € sur la Route Départementale 5 au titre de Maître d'ouvrage).
- ▶ **L'État** : 80 000 €.
- ▶ 130 500 euros de récupération de FCTVA.

Financeurs Véloroutes et Voies Vertes : Région AURA et CD 26.

Financeurs passerelle : Région AURA (Espace Valléen), CD 26, et État (Contrat de ruralité - DSIL).

L'implantation de poteaux directionnels sur le Pays de Buis

La CCBDP a travaillé avec le CD26 (financeur) et l'association Randouvèze à l'élaboration d'un schéma d'implantation de 50 poteaux directionnels sur le Pays de Buis. La pose de ces poteaux s'est ensuite faite entre la fin de l'année 2023 et le début de l'année 2024. Il s'agit d'une première phase qui doit être prolongée en 2024.

Les communes concernées :

- ▶ Buis-les-Baronnies
- ▶ Beauvoisin
- ▶ Bénivay-Ollon
- ▶ Eygaliers
- ▶ La-Roche-sur-le-Buis
- ▶ Rochebrune
- ▶ Sainte-Jalle (unique poteau au col de Goudon)

L'implantation de nouveaux éco-compteurs

La CCBDP a œuvré avec le Parc Naturel Régional à la pose de trois nouveaux éco-compteurs en novembre 2023 :

- ▶ Nyons : secteur du Devès
- ▶ Rémuzat : pied du rocher du Caire
- ▶ Saint-Auban-sur-l'Ouvèze : Le Pouzet



Ils s'ajoutent à ceux situés sur l'itinéraire "Au Fil de l'Eygues".

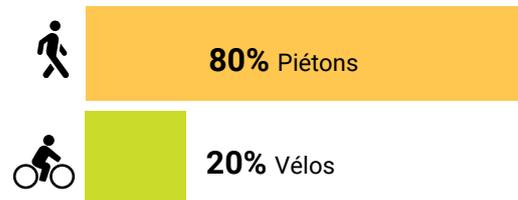
Cette pose a été effectuée dans le cadre d'un **partenariat** avec le **Parc Naturel Régional des Baronnies** pour l'achat, l'entretien et la gestion des éco-compteurs. Il s'agit d'outils pour anticiper les conflits d'usage et les problèmes de sécurité, pour envisager les aménagements adéquats et pour aider à la décision des élus.

Bilan des éco-compteurs installés à ce jour

ECO-COMPTEUR DE NYONS

128 881 passages, soit 353 passages jour.

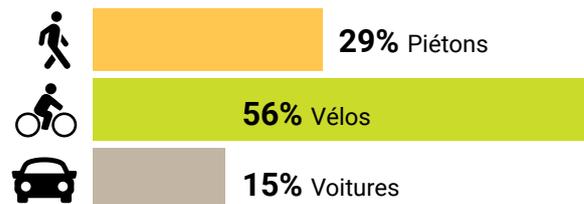
On note une augmentation de la fréquentation de 7% par rapport à l'année 2022.



ECO-COMPTEUR D'AUBRES

25 538 passages, soit 70 passages jour.

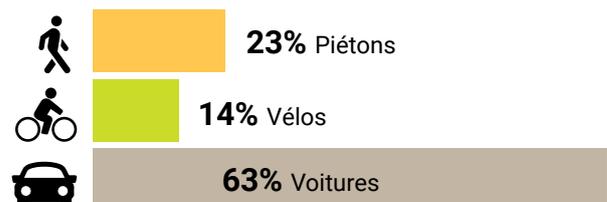
On note une baisse de la fréquentation de 3% par rapport à l'année 2022. Celle-ci survient après une première baisse de 7% entre 2021 et 2022.



ECO-COMPTEUR DE CURNIER

31 138 passages, soit 85 passages jour.

Une hausse de fréquentation de 1,5% est à noter entre 2022 et 2023, mais il faut souligner une plus faible proportion de voitures (63% en 2023 contre 67% en 2022)



Commission C

Une nouvelle structuration à venir pour la pratique de l'escalade.

La CCBDP s'est saisie de la thématique de l'escalade en 2023 avec un accompagnement des communes en l'absence de compétence et en préparant l'élaboration d'un nouveau modèle de gouvernance des Sites Naturels d'Escalade (SNE) en collaboration avec le Conseil Départemental, la FFCAM* et les clubs locaux.



La problématique

Le déconventionnement des Sites Naturels d'Escalade mené par la FFME* après l'accident de Vingrau, en raison d'un problème assurantiel.

Les conséquences dans les Baronnies

Interdiction d'accès à certains sites décidée par les propriétaires/arrêtés municipaux et interdiction des activités d'encadrement pour les professionnels et des séjours sportifs pour les clubs.

La position de la CCBDP

Accompagner les mairies en réalisant des panneaux explicatifs en 2 langues pour, soit interdire, soit sensibiliser les grimpeurs à l'aspect juridique et assurantiel rencontré par les propriétaires des sites d'escalade (utile pour éviter l'arrachage des arrêtés).

La gestion des Sites Naturels d'Escalade (une réflexion avec tous les acteurs concernés)

Un nouveau schéma organisationnel a donc été proposé avec un transfert de la Compétence «Escalade» à la Communauté de Communes qui deviendrait donc l'autorité compétente. Un accompagnement administratif et financier du Département ainsi qu'un accompagnement technique de la Fédération Française des Clubs Alpins de Montagne (FFCAM) sont proposés. De manière très concrète, la Collectivité prendrait à sa charge le conventionnement avec les propriétaires fonciers ainsi que le suivi des sites, aidée en cela par les associations partenaires (les clubs locaux Silex et Club d'Escalade de Buis-les-Baronnies - CEBB). La FFCAM* apporterait son expertise technique avec l'appui d'un salarié disposant de compétences sérieuses dans cette discipline sportive. Ce poste, financé par le Département, permettrait aussi d'animer le réseau d'associations, en lien avec le Chargé de mission APN de la CCBDP. Des prestataires extérieurs, spécialisés dans la sécurisation et l'aménagement des Sites Naturels d'Escalade (SNE) pourraient être sollicités par la CCBDP, après consultation du Comité de Pilotage réunissant aussi les associations partenaires et la FFCAM.

La méthodologie

Le Comité de Pilotage s'est réuni à partir de l'automne 2023 pour pouvoir aboutir en début d'année 2024 à :

- ▶ Un diagnostic des sites ;
- ▶ Une proposition de liste de sites qui seraient sous la responsabilité de la CCBDP ;
- ▶ Une organisation du volet associatif ;
- ▶ Une répartition des missions.

La CCBDP va proposer une modification de l'intérêt communautaire pour intégrer la gestion des SNE dans les Activités de Pleine Nature avant de définir la liste des SNE en gestion. Sur environ 35 sites répertoriés, la CCBDP sélectionnera en 2024, une première série afin de tester ce nouveau fonctionnement et permettre la réouverture des sites.

*FFCAM : Fédération Française des Clubs Alpins de Montagne

*FFME : Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

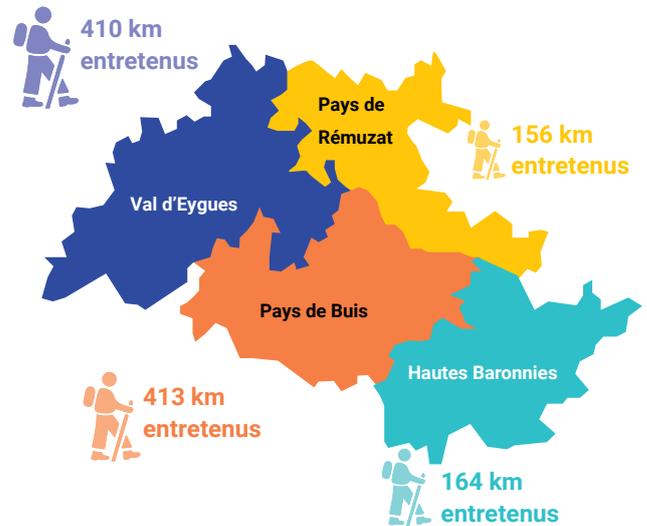
AXE 2 : ENTRETIEN / ANIMATION DU RÉSEAU ASSOCIATIF (1 900 KM D'ITINÉRAIRES)

Bilan de l'entretien et du balisage des itinéraires en 2023

En 2023, 1143 km de chemins de randonnées ont été entretenus et balisés, soit 61% du réseau total. Dans le détail, ce chiffre se décompose de la manière suivante :

- ▶ 536 km de chemins pour le VTT sur 711 km
- ▶ 607 km de chemins pour la randonnée pédestre sur 1 149 km.

L'objectif fixé à 30% de linéaire entretenu chaque année est largement atteint, d'autant que la CCBDP privilégie la qualité à la quantité. Les associations recevront donc une subvention de 8 850 € en 2024.



Organisation d'une formation au balisage pour les associations partenaires

La CCBDP a fait appel au Comité Drômois de la FFRandonnée pour assurer une formation balisage à destination des associations partenaires. Cette formation, qui s'est tenue en avril 2023 à Sainte-Jalle a pour but d'assurer la qualité et l'homogénéité du balisage des itinéraires pédestres gérés par la collectivité.



Travaux sur l'itinéraire du Rocher de Bramard.

Détails des travaux (finalisés en 2024) :

- ▶ Problématique d'érosion sur l'itinéraire du Rocher de Bramard à Sahune.
- ▶ Restauration de l'assiette du chemin sur deux secteurs, sur une longueur de 5m et de 20m environ.
- ▶ Apposition d'une main courante câblée intérieure sur le deuxième secteur avec l'installation de poteaux de fixation et de relais.
- ▶ Sécurisation et amélioration globales des deux passages délicats.

Commission C

AXE 3 : PROMOTION / COMMUNICATION



Réédition du cartoguide VTT du Val d'Eygues

Le cartoguide du Val d'Eygues VTT a été réédité en 2023 et est en vente dans les Offices de Tourisme et les bureaux d'information touristique du territoire.

Soutien aux manifestations sportives du territoire

La CCBDP a apporté un soutien technique à différents événementiels en sus d'un apport financier indirect avec l'achat de produits locaux (jus de fruits, croquets, fruits...) pour une valeur de 500 € à chaque événement.

Les événements soutenus par la CCBDP en 2023

- ▶ Trail de Nyons à Buis-les-Baronnies : *Sur les Traces du GR9* - 1^{ère} édition en 2023 ;
- ▶ La Nyonsaise, manifestation VTT ;
- ▶ Le Trail de Nyons - Baronnies (TNB).



DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Comités Territoriaux
Convention Ruralité
Projet de Territoire

Commission F :
Mutualisation

Commission K :
Conseillers Numériques



Commission F

Nadia MACIPE

**Vice-Présidente déléguée à
Mutualisation**

Conseillère Municipale de la Mairie de
Nyons



Commission K

Pascale ROCHAS

**Vice-Présidente déléguée à
Pilotage et coordination
Maisons France Services
– Contrat Territorial Global –
Contrat Local de Santé**

Conseillère Départementale

Conseillère Municipale de la Mairie
de Buis-les-Baronnies



Comités Territoriaux

La cellule développement territorial anime des Comités Territoriaux dans les 4 territoires qui composent la CCBDP afin de garantir un lien de proximité avec les élus communaux.

Ces réunions d'échanges sont pilotées par les Vice-Présidents Territoriaux :

Sébastien BERNARD, VP territorial du Pays de Buis, **Alain NICOLAS**, VP territorial des Hautes Baronnies, **Claude BAS**, VP territorial du Pays de Rémuzat, **Eric RICHARD**, VP territorial du Val d'Eygues.

Les Comités Territoriaux ont été organisés autour du thème du Projet de Territoire piloté par **Michel GREGOIRE**, 1^{er} Vice-Président en charge de la conférence des Maires.

Les objectifs principaux sont :

- **Prendre la mesure des spécificités de chacun des territoires** pour adapter la mise en œuvre des compétences.
- Permettre, dans le cadre d'un échange constructif, **d'informer les élus et de prendre en compte leurs retours** pour une meilleure déclinaison locale des actions.
- **Offrir de la visibilité sur l'action intercommunale** (les projets à venir, le suivi de ceux en cours et le bilan des projets finalisés).

Les Comités Territoriaux sont composés des délégués communautaires titulaires et suppléants.



27 novembre 2023

Présentation de la seconde
« Convention Ruralité »
aux élus

Convention Ruralité

À la demande des Maires, la CCBDP est signataire de la Convention Ruralité (2022-2024) avec l'Éducation Nationale et l'État (délibération 159-2022 du 27 septembre 2022).

Le 23 octobre 2023, l'inspecteur d'académie, Pascal CLEMENT a convié Eric RICHARD, Vice-Président, à Valence, pour la présentation d'un nouveau dispositif visant à se substituer à la présente convention dès 2024 : « **Les Territoires Éducatifs Ruraux (TER)** ».

Le 27 novembre 2023, Eric RICHARD a souhaité profiter de la venue du DASEN* sur notre territoire pour convier les Maires et Président(e)s de SIVOS, membres du COPIL à un **bilan synthétique de la seconde « Convention Ruralité »**. Les équipes de l'Éducation Nationale ont présenté le nouveau dispositif « Territoires Éducatifs Ruraux » aux élus.

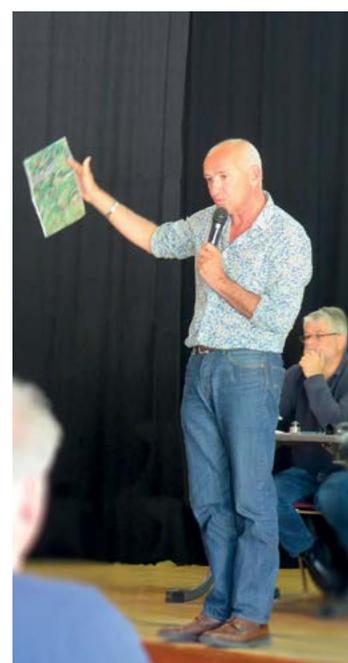
Si les conseillers communautaires valident le principe de s'engager dans cette nouvelle démarche plus intégrée autour du parcours éducatif de l'enfant (Maternelle -> Terminale) en lien avec les acteurs du territoire (Transport, associations, collectivités etc.), ce dispositif sera mis en œuvre en 2024.

*DASEN : Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale



Projet de Territoire

- ▶ Ateliers visant à recueillir l'expression de la jeunesse afin d'enrichir la vision des élus locaux dans leurs réflexions prospectives à 20 ans suivi d'une table ronde de restitution lors de la cérémonie des vœux de la CCBDP, le 31 janvier 2023.
- ▶ Conférence des Maires du 15 mai 2023 sur la thématique « Les enjeux de l'habitat, de l'urbanisme et de la maîtrise foncière pour un développement harmonieux à 2035 en phase avec une société en transition » animée par Monsieur Pierre LEROY, expert des démarches de transition écologique et énergétique.
- ▶ Organisation d'une journée technique en présence d'agents et d'élus permettant de développer une vision transversale interservice / intercommission des enjeux pour préparer, d'une part, l'analyse du projet de territoire, et d'autre part, décloisonner les connaissances des participants sur le travail mené par l'intercommunalité.



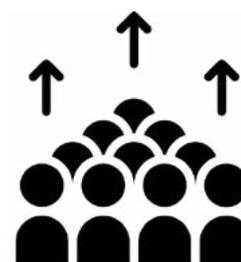
Commission F



Mutualisation

Le service Mutualisation travaille en dehors du champ de compétences de la CCBDP pour coordonner des actions pouvant être mutualisées à l'échelle des communes, sivos et communauté de communes.

La commission travaille sur 3 axes majeurs :



+ 3

Secrétaires-comptables en renfort aux communes.

29 agents formés dans des formations mutualisées.

AXE 1 : GESTION ET ANIMATION D'UN PÔLE SECRÉTARIAT MUTUALISÉ

► Secrétariat mutualisé

La CCBDP a recruté en 2023 une secrétaire de mairie mutualisée pour les communes de Saint-Ferréol-Trente-Pas, Les Pilles et Valouse, amenant l'équipe à 3 agents intercommunaux. L'agent est embauché par la Communauté de Communes et mis à disposition à l'année pour les communes souhaitant bénéficier de ce service. Cette solution permet de pallier aux difficultés de certains maires de proposer une offre d'emploi attrayante en terme de volume horaire.

► Réseau des secrétaires de mairies

Le réseau vise à développer une démarche de cohésion, d'animation, de formation et de mise en dynamique d'un groupe d'agents administratifs autour de préoccupations professionnelles similaires.

L'année 2023 marque le lancement de ce réseau. 3 sessions ont été organisées et ont mobilisé environ 25 personnes. Ces temps d'échanges entre le personnel communal a été l'occasion d'évoquer la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et de l'actualité comptable en relation avec les Conseillers Départementaux Locaux (CDL) de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

AXE 2 : ACTIONS PONCTUELLES DE CO-PRODUCTION (GROUPEMENT DE COMMANDE)

► Achat groupé de sel de déneigement

La CCBDP propose chaque année de réaliser une commande groupée pour l'achat de sel de déneigement afin d'obtenir des prix avantageux liés au groupement. Cette année, 10 communes ont bénéficié de ce service.

► Enquête sur les besoins en mutualisation

La volonté a été de rouvrir le débat sur les besoins en mutualisation pour les années à venir sur les thèmes allant du groupement d'achat, aux contrats et services ou encore aux études. 20 communes ont répondu au questionnaire permettant de repositionner la politique de mutualisation sur les actions ponctuelles.

AXE 3 : FORMATIONS AUX AGENTS ET AUX ÉLUS

► **Cibler les besoins** en formations pour **organiser des séances communes**, regroupées sur le territoire et ainsi en faciliter l'accès.

► **En 2023, deux formations ont été organisées** en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) :

- *La gestion des carrières* : formation sur 4 jours qui a réuni 20 personnes ;
- *L'utilisation, l'entretien et la manipulation de la tronçonneuse* en sécurité : formation sur 2 jours qui a regroupé 9 personnes.

Perspectives 2024

Axe 1 : - Mise à disposition d'une secrétaire de mairie sur des missions de remplacement ;
- Test d'une téléassistance en comptabilité.

Axe 2 : - Achat groupé de défibrillateurs ;
- Lancement et réflexion de la mise en place du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

NOUVEAU SERVICE GRATUIT DES CONSEILLERS NUMÉRIQUES VOUS ACCOMPAGNENT

Conseillers numériques Animation inclusion numérique - Accès aux droits - CTG*

La CCBDP a recruté et mis à disposition des associations 3 conseillers numériques en 2022 et 2023, cofinancés par l'ANCT. Ces postes sont à nouveau soutenus par l'ANCT* pour les 3 années à venir (2024 – 2026).

Les différentes rencontres avec les associations au dernier trimestre 2023 ont permis de réaliser un bilan positif quant aux services numériques déployés sur le territoire en direction notamment des personnes éloignées des pratiques numériques (personnes âgées, demandeurs d'emploi...) et des écoles. Ces conseillers ont assuré une permanence notamment sur les communes éloignées telles que Saint-Auban-sur-Ouvèze, Séderon...

Le recrutement par la CCBDP ne semblait pas adapté ; les conseillers étaient très peu en relation avec la collectivité.

Les associations concernées ont confirmé leur souhait de recruter en interne chacun des conseillers mis à disposition, soit au total 2 conseillers numériques en poste sur le territoire en 2023.

Fin 2023, la CCBDP a pris acte de la poursuite de deux contrats de conseillers numériques sur le territoire des Baronnies en Drôme Provençale recrutés par les deux associations locales ASOFT à Nyons et AVENTIC à Sahune.

Parallèlement et en complément, la collectivité a également approuvé l'accompagnement de la mission d'animation territoriale dédiée à l'inclusion numérique et l'accès aux droits comme définie dans la Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette mission confiée à l'association ASOFT en lien avec tous les acteurs numériques du territoire, vise à répondre au mieux aux besoins et à mailler l'ensemble du territoire dans une démarche cohérente et concertée.

*CTG : Convention Territoriale Globale

*ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Objectifs 2024

- Apporter une réponse aux communes du territoire qui souhaiteraient bénéficier d'une permanence d'un conseiller numérique.
- Élaborer une cartographie pour mieux repérer ces services et vérifier le maillage du territoire.
- Analyser la fréquentation à l'échelle du territoire, pour mieux identifier les « zones blanches ».
- Avoir une vision globale et exhaustive sur les besoins, demandes et attentes des habitants, des associations et des communes.
- Et enfin tendre vers une approche cohérente, concertée et complémentaire des intervenants numériques du territoire.





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Commission D :

Economie – Agriculture – Artisanat –
Commerce – ZAE – Contrats et programmes
de développement

Commission E :

Développement touristique Drôme Provençale
Équipement touristique et sportif
d'intérêt communautaire



Commission D

Jean-Jacques MONPEYSSEN

**Vice-Président délégué à
Economie – Agriculture –
Artisanat – Commerce - ZAE
– Contrats et programmes
de développement**

Conseiller Municipal à Nyons



Commission E

Sébastien BERNARD

**Vice-Président délégué à
Développement touristique
– Drôme Provençale
– Equipement touristique
et sportif d'intérêt
communautaire**

Maire de Buis-les-Baronnies

Les chiffres-clés d'initiative



15
entreprises
soutenues
sur le territoire
des Baronnies

- 9 en création
- 5 en reprise
- 1 en croissance



41
emplois
créés ou maintenus



100 300 €
de prêt d'honneur
avec un prêt d'honneur
moyen de 7 165 €

1 € de prêt d'honneur
= 4,12 € de prêt bancaire



**Communes
concernées**
Villeperdrix, Buis-les-
Baronnies, Nyons,
Arpavon, Condorcet,
Propiac, Mirabel-aux-
Baronnies, Aubres



Economie

Soutien à Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale



L'association, à laquelle adhère la Communauté de Communes, propose aux porteurs de projets un accompagnement, un financement et une mise en réseau pour la création, reprise ou développement de tous types d'activités : artisanat, commerce, activités agricoles ou libérales.

L'aide à l'immobilier d'entreprises (AIE) :

En 2017, la CCBDP en partenariat avec le Conseil Départemental de la Drôme a instauré une aide à l'immobilier d'entreprises.

6
entreprises
des Baronnies
ont pu bénéficier de
ce dispositif depuis
2018 représentant
38 emplois créés.

En 2023, la Communauté de Communes et le Conseil Départemental de la Drôme ont décidé de poursuivre la politique commune en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise visant notamment à favoriser la création d'activités et d'emplois sur le territoire et à la diversifier en proposant 5 règlements d'intervention :

- ▶ AIE classique (TPE, PME ...),
- ▶ AIE « projets majeurs » (communes situées en zone AFR),
- ▶ AIE pour les structures d'Insertion par l'Activité Economique,
- ▶ AIE agritourisme,
- ▶ AIE tourisme.

Commission D

Agir en faveur du commerce et de l'artisanat

1/ AIDES AUX CONSEILS AUPRÈS DES ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES

La CCBDP a signé une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Drôme. Cette convention permet notamment de proposer aux entreprises des aides aux conseils dans des domaines très divers.

2/ EXONÉRATION 2023 POUR LES COMMERCES SITUÉS EN ZONE DE REVITALISATION DES COMMERCES EN MILIEU RURAL (ZORCOMIR)

La Communauté de Communes a poursuivi pour l'année 2023 sa politique exonération de CFE*, CVAE* et TFPB* pour les commerces situés en ZORCOMIR.

Sont classées en ZORCOMIR les communes qui, au 1^{er} janvier 2020, satisfont aux trois conditions cumulatives suivantes :

- ▶ Population municipale inférieure à 3 500 habitants,
- ▶ Commune n'appartenant pas à une aire urbaine de plus de 10 000 emplois,
- ▶ Commune comprenant un nombre d'établissements exerçant une activité commerciale inférieure ou égale à 10.

Ce dispositif fiscal est ciblé sur les petites entreprises commerciales (entreprises de moins de 11 salariés et de moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel) dont le code NAF est rattaché à la section G (45 - commerce et réparation d'automobiles et de motocycles, 46 - commerce de gros, 47 - commerce de détail).

Sur le territoire de la Communauté de Communes, 55 communes sont classées en Zorcomir et une centaine de commerces ont pu prétendre à ces exonérations (exonération à hauteur de 50 % pour la CFE*, CVAE* et TFPB*).

*CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

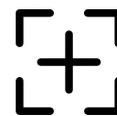
*CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

*TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Poursuite du déploiement de la Signalétique d'Information Locale (SIL)

La Communauté de Communes a poursuivi les études en vue du déploiement de la Signalisation d'Information Locale (SIL). Elle permet de signaler les pôles utiles aux usagers en déplacement. Sont notamment signalés : les services publics, les équipements touristiques, culturels et de loisirs, les sites touristiques, les hébergements touristiques, les autres activités commerciales utiles aux personnes en déplacement (garages, stations-services, produits régionaux, ...). Après le déploiement de la SIL dans les territoires du Val d'Eygues et du Pays de Rémuzat, la CCBDP a poursuivi le déploiement sur le Pays de Buis.

Des études ont été réalisées dans les communes de Beauvoisin, Bésignan, Piégon et Séderon pour un déploiement prévu en 2024.



8 entreprises

accompagnées par la
CMA

Diagnostic métier d'art,
accompagnement
numérique, diagnostic
transmission
d'entreprise, diagnostic
d'approche globale,
conseil en ressources
humaines

10 entreprises

accompagnées par la
CCI

Analyse stratégique,
conseil pour
l'aménagement,
amélioration
efficacité des outils
numériques, conseil
construction d'une
carte (restauration)

Commission D

Créer, aménager, gérer et commercialiser les ZAE

Depuis le 1^{er} janvier 2018 et conformément aux orientations de la loi NOTRe, la Communauté de Communes a en charge la gestion et la commercialisation des Zones d'Activités Economiques du Plan d'Oriol à Séderon et du Grand Tilleul à Nyons.

POINT SUR LA COMMERCIALISATION (À FIN 2023)



Zone d'activités du Plan d'Oriol à Séderon

- ▶ **Surface** : 2.4 hectares
- ▶ **Nombre de lots** : 7 lots pour une surface commercialisable de 1.75 hectares. Les lots ont une taille variant de 1 500 m² à 4 000 m².
- ▶ **À fin 2023** : 9 152 m² ont été vendus
8 375 m² restent à commercialiser

Le lot n°6 devrait accueillir dans les années prochaines **la nouvelle déchèterie** pour le territoire des Hautes Baronnies. En 2024, la **station d'épuration spécifique à la zone d'activités** devrait être réhabilitée.

Zone d'activités du Grand Tilleul à Nyons

- ▶ **Surface** : 8.4 hectares
- ▶ **Nombre de lots** : 35 lots pour une surface commercialisable de 5.6 hectares. Les lots ont une taille variant de 800 m² à 3100 m².
- ▶ **À fin 2023** :
 - 5 608 m² ont été vendus ;
 - 19 451 m² sont sous compromis de vente (acte notarié) ;
 - 256 m² font l'objet d'un option avec des entreprises (accord de principe devant être confirmé par la fourniture d'un projet et d'un pré accord bancaire) ;
 - L'ensemble de la zone d'activités est ainsi commercialisé.



LANCEMENT D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES POUR LA CRÉATION DE NOUVELLES ZONES D'ACTIVITÉS

Pour anticiper la fin de la commercialisation des deux ZAE, la CCBDP, en partenariat avec les communes concernées a lancé des études préliminaires pour l'aménagement de deux nouvelles zones d'activités économiques :

- ▶ Une ZAE de 2.7 hectares sur la commune de Buis-les-Baronnies ;
 - ▶ Une ZAE de 6.5 hectares sur la commune de Nyons (extension de la ZA du Grand Tilleul).
- Ces études ont été finalisées en 2022. La CCBDP a délibéré fin 2022 pour valider le lancement des études opérationnelles et les demandes de subvention pour l'aménagement de ces deux futures zones.

INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Suite à la loi Climat et Résilience (loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) et l'objectif du ZAN (Zéro Artificialisation Nette), l'Etat a demandé à chaque intercommunalité, la constitution et la tenue d'inventaires des zones d'activités économiques afin d'anticiper et de faciliter les opérations de recyclage foncier.

Conformément à la demande des Services de l'Etat, cet inventaire a été réalisé sur l'ensemble des zones et espaces d'activités des Baronnies :

- ▶ Aubres : Zone d'activités du Val d'Eygues ;
- ▶ Buis-les-Baronnies : Zone d'activités de La Palun ;
- ▶ Nyons : Zones d'activités des Laurons 1, des Laurons 2 et du Grand Tilleul ;
- ▶ Venterol : Zone d'activités de la Gare ;
- ▶ Saint-Maurice-sur-Eygues : Zone d'activités Les Grands Prés ;
- ▶ Sahune : Zone d'activités de la Plaine du Pont ;
- ▶ Séderon : Zone d'activités du Plan d'Oriol.

En synthèse de cet inventaire, à l'échelle des Baronnies, la surface totale dédiée aux zones d'activités est d'un peu plus de 59 hectares pour une surface bâtie de 11.7 hectares. Outre, la surface bâtie de locaux à vocation économique, ces 59 hectares intègrent l'ensemble des voiries, équipement, infrastructures et habitats à l'intérieur des périmètres. L'ensemble des zones d'activités accueille 181 établissements pour 846 emplois. La commune de Nyons avec ses trois zones d'activités accueille 68 % des établissements et Buis-les-Baronnies 18%.

Cet inventaire a permis d'objectiver le ressenti du peu de locaux vacants à l'échelle du territoire des Baronnies. Ainsi seulement 3 599 m² de locaux soit 3.1 % de la surface bâtie totale sont vacants.

PARTENARIAT AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE RHÔNE-ALPES (EPORA) POUR L'ACQUISITION DE L'ESPACE CANO À BUIS-LES-BARONNIES.

La Communauté de Communes a souhaité saisir l'opportunité de mandater l'EPORA pour acheter ce bâtiment de 1 100 m² pour y développer une offre de services à vocation économique sur le territoire du Pays de Buis.



Commission D

Agriculture

ETUDE MARAÎCHAGE ET PRODUCTIONS LÉGUMIÈRES

En 2023, la Chambre d'Agriculture a mené pour la Communauté de Communes une étude sur le maraîchage et les productions légumières dans le territoire.

Les objectifs de cette étude étaient multiples :

- ▶ Identifier les producteurs ayant des productions légumières.
- ▶ Analyser les systèmes de production existants ainsi que les modes de commercialisation.
- ▶ Identifier les besoins individuels mais aussi collectifs des producteurs.
- ▶ Repérer les enjeux de la filière maraîchage et de la filière légumes de plein champ.

Cette enquête a été ciblée vers les 35 exploitations pré-identifiées comme faisant du maraîchage. 15 exploitations ont répondu au questionnaire. Elle a permis d'établir une typologie des exploitations généralement de petite taille (1 à 2 hectares en moyenne), des productions proposées, de mieux connaître leurs circuits de commercialisation (100 % des exploitations sont en circuits courts) et d'identifier leurs principales difficultés rencontrées (accès à l'eau, qualité des sols, accès à la main d'œuvre et pénibilité du travail).

CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR UNE DURÉE DE 3 ANS

L'objectif de cette convention est de contribuer au développement de l'agriculture et des territoires ruraux. Pour cela, la CCBDP et la Chambre d'Agriculture reconnaissent la nécessité de prendre en compte les spécialités agricoles, de faire émerger des projets et de les accompagner. Les nouvelles politiques publiques qui se mettent en place sur le territoire seront mobilisées à cet effet pour assurer le développement durable de l'agriculture locale.



Pour cela, quatre enjeux locaux ont été priorisés :

- ▶ Le maintien du tissu agricole et la préservation du foncier.
- ▶ L'adaptation des productions agricoles au changement climatique et l'atténuation de leur impact.
- ▶ L'optimisation de la gestion quantitative et qualitative de l'eau.
- ▶ L'accès à une alimentation de qualité et en quantité suffisante pour tous.

ACCOMPAGNEMENT DE LA SAFER DANS LA PROCÉDURE DES BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique foncière visant au maintien et à la valorisation des espaces agricoles, naturels et forestiers de son territoire, la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale a missionné la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation d'un diagnostic agricole et foncier sur les communes de Cornillac, Cornillon-sur-l'Oule et Rémuzat.

La réalisation de ce travail a notamment permis de mettre en évidence la présence de biens présumés vacants et sans maître présentant des enjeux agricoles et forestiers. Face à ce constat, la Communauté de Communes souhaite poursuivre la démarche engagée dans le diagnostic en permettant notamment à la commune de Cornillon-sur-l'Oule d'incorporer dans son patrimoine foncier les dits biens et ainsi faciliter leur mise en valeur. 72 biens présumés vacants et sans maître ont été identifiés dans la commune de Cornillon-sur-l'Oule.

Commission D

AGRICULTURE : SOUTIEN À L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ PAYSAN

L'association « Solidarité paysans » accompagne depuis de nombreuses années, les agriculteurs en difficulté, dans l'ensemble de leurs démarches (accompagnement sur les démarches financières, techniques et sociales). En 2023, l'association a accompagné 20 agriculteurs dans les Baronnies.



3 400 €
Subvention
exceptionnelle
de la CCBDP

Démarche d'attractivité



Le Département de la Drôme a lancé et pilote une démarche partenariale d'attractivité « Drôme c'est ma nature » avec pour ambition de créer une agence de l'attractivité dans un contexte de concurrence entre les territoires pour attirer des jeunes actifs, des talents ou encore des entreprises.

La Communauté de Communes se retrouve dans le message véhiculé par « Drôme c'est ma nature » et les actions qui y sont associées et a officiellement sollicité le Département de la Drôme pour envisager de travailler à une déclinaison plus locale de leur démarche et d'être en quelque sorte « territoire pilote ».

Le Département de la Drôme a mis à disposition son consultant pour définir les modalités d'un accompagnement stratégique à l'échelle de la CCBDP. Deux réunions de travail menées avec des élus de la commission économique et chef d'entreprises des Baronnies ont permis de valider le bien-fondé de la démarche.

Le consultant a pu ainsi accompagner la définition de la stratégie du territoire en apportant son expertise sur les étapes suivantes :

- ▶ Synthèse des éléments produits dans le cadre "Drôme c'est ma nature".
- ▶ Définition des enjeux.
- ▶ Choix des cibles à toucher.
- ▶ Formalisation du positionnement et déclinaison de la stratégie d'actions.

Le travail engagé a permis de définir le positionnement du territoire ainsi que les bases d'un plan d'actions.

Parmi les pistes d'actions identifiées, la mise en place d'une conciergerie de territoire a été identifiée.

Pour avancer sur ce concept, la CCBDP a missionné les étudiants du Master 1 en Science de l'éducation parcours ReSoDDe ESEC à la faculté de Montpellier pour réaliser une étude en vue d'améliorer l'attractivité de manière durable sur le territoire de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale.

La notion de conciergerie vise à apporter un service aux nouveaux habitants des Baronnies (notamment salariés d'entreprises) dans leur recherche d'implantation durable sur les Baronnies (accompagnement dans la recherche d'un logement, d'un médecin, d'une place en crèche,...).

Les conclusions de cette mission seront rendues en 2024.

Commission E



Crédit photo: Joël Darisse pour Auvergne-Rhône Alpes Tourisme



678
adhérents



110 000
visiteurs
dans les 6 bureaux
d'accueils



842 000 €
Budget annuel



560 000 €
Subvention
de la CCBDP

L'Office de Tourisme (OT) des Baronnies en Drôme Provençale

L'ORGANISATION DE L'OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme sous forme associative est administré par un conseil d'administration de 35 membres : 15 élus, 15 socioprofessionnels, 5 personnalités.

L'effectif de l'Office de Tourisme est stabilisé à 14 salariés permanents, et 4 – 5 saisonniers.

L'Office de Tourisme est lié à la Communauté de Communes par une convention triennale, qui fixe les priorités et attribue une subvention de 560 000 € en 2023. L'Office de Tourisme mutualise ses actions de promotion au sein de la Drôme Provençale, regroupant 5 Offices de Tourisme en sud Drôme.

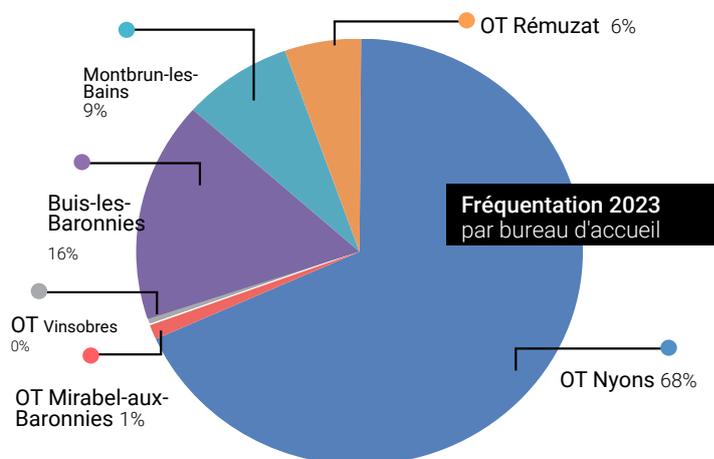
Bilan de la saison 2023

En 2023, les Baronnies ont totalisé 1 583 000 nuitées touristiques dont 497 000 nuitées de la clientèle étrangère soit une baisse de fréquentation de 4 % par rapport à l'année 2022 qui était une année record (source Agence d'attractivité de la Drôme).

Concernant la fréquentation des bureaux d'information de l'Office de tourisme, l'année 2023 a été marquée par une augmentation de la fréquentation sur les ailes de saison notamment sur le printemps (Mars, Avril, Mai : 5% en moyenne) et sur les mois de Septembre (7,6%), mais une baisse de 8,6% en juin, juillet et août par rapport à 2022.

La fréquentation du bureau de Nyons représente plus des 2/3 de la fréquentation totale.

► La fréquentation des bureaux d'information



Parmi les 11 Offices de Tourisme de la Drôme, celui des Baronnies accueille le plus grand nombre de visiteurs : **22% du total de visiteurs d'offices de tourisme dans la Drôme.**

Depuis avril 2023, l'OT dispose de bornes tactiles installées dans les bureaux d'accueil ou à l'extérieur des points d'information :

- Buis-les-Baronnies, Montbrun-les-Bains et Nyons : une borne intérieure et une borne extérieure ;
- Sahune : une borne extérieure à la Maison du Parc ;
- Vinsobres : une borne extérieure.

Ces bornes rencontrent un vif succès auprès des visiteurs, notamment celles installées à l'extérieur puisqu'elles permettent d'obtenir des informations en dehors des horaires d'ouverture des bureaux. Dans la période d'avril à décembre 2023 cela représente près de 61 000 interactions.

Zoom sur les sorties thématiques et les animations

Les "Baladez et bougez curieux" totalisent 4 739 inscriptions en 2023 soit une baisse de 7.62 % par rapport à 2022. Il est important de noter la bonne dynamique sur les ailes de saison (avril et septembre), et la forte baisse des demandes sur le reste de la période.

Top 3 des activités les plus demandées (hors visites de villages) :

1. **Les sorties canyoning à Montbrun-les-Bains (25 %) :** 1199 participants (+66,7% par rapport à 2022) ;
2. **Les sorties Vautour (13%) :** 621 participants (-2,4% par rapport à 2022) ;
3. **Les sorties lavande dans la peau d'un lavandier (5%) :** 2196 participants (-34,8% par rapport à 2022).

Depuis de nombreuses années des visites guidées de Montbrun-les-Bains étaient proposées : des visites classiques et des visites ludiques aux flambeaux lors de la période estivale. En 2017, des visites ont également été développées à Buis-les-Baronnies et à Nyons (en été) et étendue à la période d'avril à octobre à partir de 2018. Ces visites représentent un important pourcentage des participants aux "Baladez et bougez curieux" et une source de revenu important pour l'OT. 774 participants en 2023. Légère baisse de la fréquentation de 6%.

Editions

- Carnet de séjour 2023 - 10 000 exemplaires ;
- Guide des hébergements 2023 - version numérique ;
- Guide des restaurants 2023 - version numérique ;
- Plan touristique 2023 (Nyons, Montbrun-les-Bains et Buis-les-Baronnies) ;
- Guide thermal 2023 - 3 500 exemplaires ;
- Baladez Curieux 2023 - 10 000 exemplaires ;
- Guide du partenaire - 250 exemplaires imprimés ;
- Agenda des festivités estivales - impression à la demande ;
- Sets de table 2023 - 82 000 exemplaires commandés par les partenaires de la restauration ;
- Brochure idées séjours 2023 - 2 000 exemplaires ;
- Brochure groupes 2023 - 500 exemplaires.

Commission E



730
participants à la
"chasse aux trésors"

4 739
participants aux
« Baladez et bougez
curieux »
-7% par rapport à 2022



774
participants aux
visites guidées
-6% par rapport à 2022



15 000 fans
sur Facebook



15 000 fans
sur Instagram



452 000
utilisateurs
uniques sur le
site internet

PROMOTION DES BARONNIES

- Magazine "GR Sentiers" (le seul magazine belge et luxembourgeois 100% randonnées pédestres) ;
- Newsletter Agence d'Attractivité Noël 2023 – parution d'un article sur les Baronnies box ;
- Arts & Gastronomie : encart avec Le Cru Vinsobres ;
- Marie Claire : Encart outdoor ;
- Guide été La Tribune : encart "Baladez et Bougez Curieux" ;
- Hellolaroux : le Tour des Baronnies provençales.

QUELQUES ÉLÉMENTS

- 185 séjours individuels vendus (hausse de 200 % des séjours vendus via le site internet) ;
- Accueil de La Poze (blogueurs) pour un séjour sur le thème du Bien-être ;
- Accueil des Géonautrices (blogueuses) pour un séjour autour des activités de Pleine Nature et du Bien-être ;
- Salon du e-tourisme à Pau en octobre ;
- Salon du randonneur à Lyon.

Les labels

L'Office de Tourisme communautaire des Baronnies en Drôme Provençale travaille sur la valorisation des labels qui lui sont propres ou propres à certaines villes ou à la destination :

- Tourisme et Handicap ;
- Accueil Vélo ;
- Site Remarquable du Goût ;
- Plus Beaux Villages de France et Station Verte obtenus par le village de Montbrun-les-Bains ;
- Plus Beaux Détours de France : bilan des actions ;
- La marque Vallée de la Gastronomie ;
- Famille Plus.

Zoom sur le label « Accueil vélo »

Depuis le mois de février 2023, l'agence d'attractivité a délégué à l'Office de Tourisme la labellisation "Accueil Vélo" des prestataires de son territoire. Le Bureau de Nyons a d'ailleurs été labellisé par l'Agence d'Attractivité. En 2023, 8 structures ont été auditées et labellisées (4 hébergements, 1 site touristique et 3 loueurs de vélo).



**1 003
hébergements
collectent
la taxe
de séjour**

**= 12 859 lits
touristiques**



469 000 €
générés par
la taxe de séjour

Zoom sur la collecte de la taxe de séjour

UNE COLLECTE DE LA TAXE DE SÉJOUR EN PROGRESSION

Pour rappel, la taxe de séjour est collectée sur l'ensemble des 67 communes du territoire communautaire.

Cette taxe est payée par la clientèle touristique et son montant (à la nuitée) dépend du type d'hébergement et de son classement. Les personnes mineures sont exonérées de cette taxe.

La collecte et le reversement de la taxe de séjour par les opérateurs numériques (Airbnb, Aritel, Booking) ont continué à fortement progresser (de 100 000 € en 2019 à 195 000 € en 2023), ce qui témoigne de l'importance du numérique dans la commercialisation des hébergements touristiques.

Environ 575 000 nuitées adultes ont été enregistrées sur le territoire de la Communauté de Communes en 2023 (estimation).

Pour rappel, la Communauté de Communes reverse 1/11ème de la taxe de séjour collectée au Conseil Départemental de la Drôme qui a instauré la taxe additionnelle départementale en 2018.

La collectivité a mis en place un outil de télédéclaration permettant de simplifier la collecte pour les hébergeurs :
<https://baronnies.taxesejour.fr>





TECHNIQUE

Commission H :
Voirie - ADN Fibre

Commission I :
Coordination et gestion GEMAPI - Irrigation

Commission J :
SPANC – Assainissement – Pluvial – Eau –
Contrat ZRR – Agence de l'Eau



Commission H
Stéphane DECONINCK
Vice-Président délégué à
Voirie -ADN - FIBRE
Maire de Montaulieu



Commission I
Olivier SALIN
Vice-Président délégué à
Coordination et gestion GEMAPI
– Irrigation
Maire de Rémuzat



Commission J
Jean GARCIA
Vice-Président délégué à
SPANC – Assainissement – Pluvial –
Eau – Contrat ZRR – Agence de l'Eau
Maire de Saint-Maurice-sur-Eygues

Commission H

**D'ici 2025 :**

10 585 lignes
sur le territoire du
Val d'Eygues

1 114 lignes
sur le territoire du
Pays de Rémuzat

2 097 lignes
sur le territoire des
Hautes Baronnies

4 074 lignes
sur le territoire du
Pays de Buis

Soit **17 870**
lignes sur
l'ensemble de
la **CCBDP**



5 226 000 €

montant de la
participation de la
CCBDP



Déploiement de la fibre optique

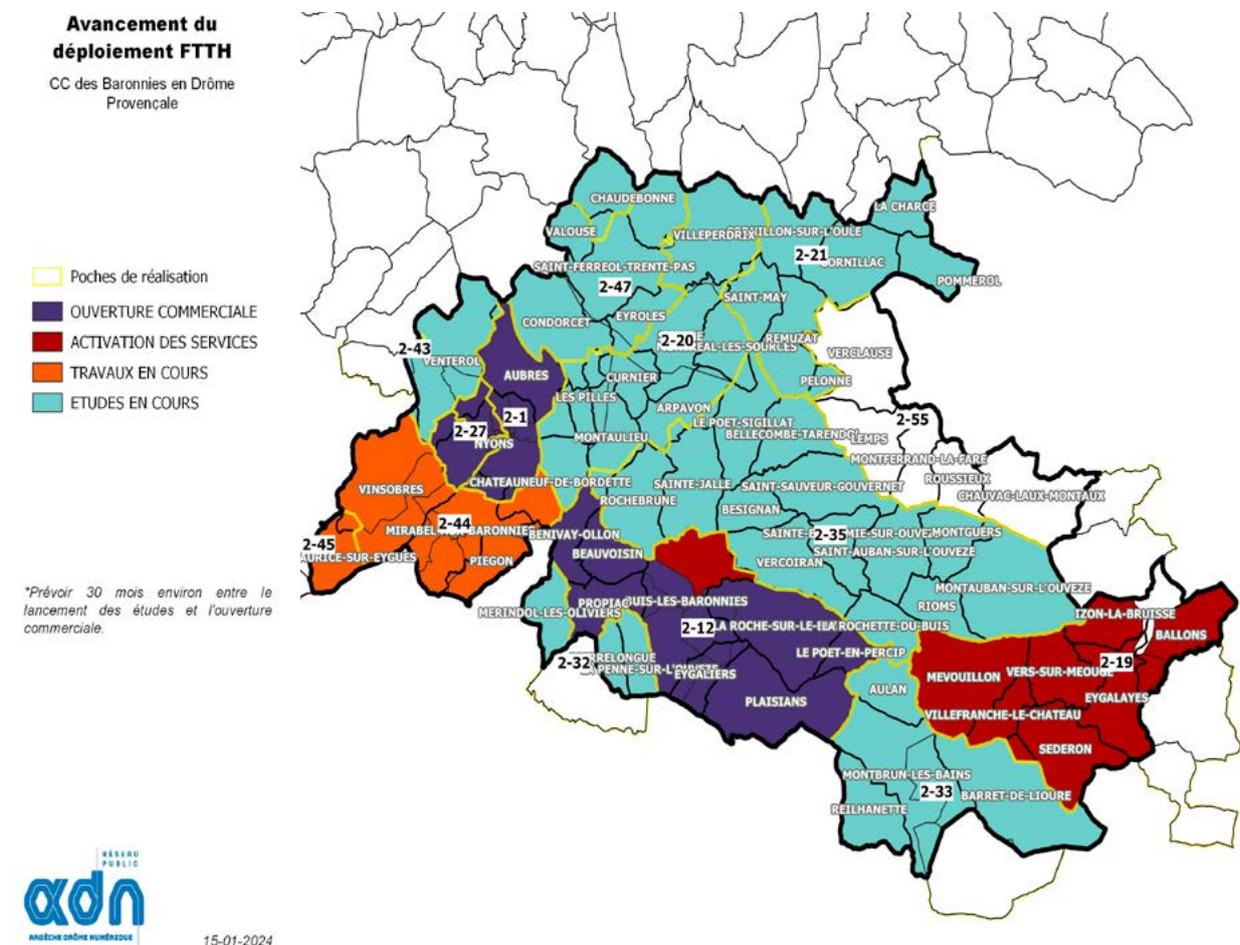
Sous le pilotage de **Stéphane DECONINCK**, la **Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale** assure le financement et le suivi du déploiement de la fibre optique, porté par le **Syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN)**.

- ▶ **PR* 2-1 / 2-2 - Aubres, une partie de Mirabel-aux-Baronnies et une partie de Nyons (Vieille-ville + sud de l'Eygues)** : Travaux terminés et commercialisés à partir du mois de juillet 2023.
- ▶ **PR* 2-12 - Le-Poët-en-Percip, La-Roche-sur-le-Buis, Buis-les-Baronnies, Plaisians, Eygaliers, Propiac, Beauvoisin et Bénivay-Ollon** : Travaux terminés et commercialisés à partir du mois de décembre 2023.
- ▶ **PR* 2-19 - Séderon, Villefranche-le-Château, Mévouillon. Vers-sur-Méouge, Eygalayes, Izon-la-Bruisse et Ballons** : Travaux terminés et commercialisés à partir du 1^{er} trimestre 2024.
- ▶ **PR* 2-20 - Arpavon, Châteauneuf-de-Bordette, Condorcet, Curnier, Les Pilles, Montaulieu, Montréal-les-Sources et Sahune** : Les travaux sont programmés au deuxième semestre 2024. La commercialisation est envisagée au deuxième semestre 2025.
- ▶ **PR* 2-21 - Rémuzat, Pelonne, Saint-May, Cornillac, Pommerol, La Charce et Cornillon-sur-l'Oule** : Réunions de lancement prévisionnelles des travaux deuxième semestre 2024. La commercialisation peut être envisagée pour la fin d'année 2025.
- ▶ **PR* 2-26 et 2-27 - Nyons et une partie de Venterol** : Travaux terminés et commercialisé courant 2^{ème} semestre 2023.
- ▶ **PR* 2-32 - Pierrelongue, Mérindol-les-Oliviers et La-Penne-sur-l'Ouvèze** : Les travaux sont programmés au deuxième semestre 2024. La commercialisation est envisagée au deuxième semestre 2025.
- ▶ **PR* 2-33 - Montbrun-les-Bains, Reilhanette et Barret-de-Lioure** : Les travaux sont programmés au deuxième semestre 2024. La commercialisation est envisagée au deuxième semestre 2025.

Commission H

- ▶ **PR* 2-35 - Montauban-sur-l'Ouvèze, Rioms, La-Rochette-du-Buis, Montguers, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Saint-Euphémie-sur-Ouvèze, Vercoiran, Bésignan, Saint-Sauveur-Gouvernet, Sainte-Jalle, Rochebrune, Le-Poët-Sigillat, Bellecombe-Tarendol** : Les travaux sont programmés au deuxième semestre 2024. La commercialisation est envisagée au deuxième semestre 2025.
- ▶ **PR* 2-43 - Venterol** : Les travaux sont programmés au deuxième semestre 2024. La commercialisation est envisagée au deuxième semestre 2025.
- ▶ **PR* 2-44 - Piégon, Mirabel-aux-Baronnies, Vinsobres et Châteauneuf-de-Bordette** : Les travaux ont démarré au 4^{ème} trimestre 2023. La commercialisation est envisagée au 4^{ème} trimestre 2024.
- ▶ **PR* 2-45 - Saint-Maurice-sur-Eygues et Vinsobres** : Les travaux ont démarré au 3^{ème} trimestre 2023. La commercialisation est envisagée au 2^{ème} trimestre 2024.
- ▶ **PR* 2-47 - Chaudebonne, Condorcet, Saint-Ferréol-Trente-Pas et Valouse** : Les travaux sont programmés au deuxième trimestre 2024. La commercialisation est envisagée au deuxième semestre 2025.
- ▶ **2-54 - Pommerol, La Charce / 2-55 : Chauvac-Laux-Montaux, Roussieux, Montferrand-la-Fare, Lemps et Verclause** : Réunions de lancement prévisionnelles des études premier semestre 2024. La commercialisation peut être envisagée pour la fin d'année 2025.

*PR = Poche (périmètre regroupant une ou plusieurs commune(s) adjacente(s))



Commission H



Voirie

La CCBDP intervient dans le cadre de l'entretien des voiries communales classées d'intérêt communautaire sur demande des communes et par délibération du Conseil communautaire.

Le montant total affecté aux travaux est de 1 755 535,19 € HT dont 584 745,86 € HT d'abondement de la CCBDP et de 1 057 213,00 € HT de dotation départementale.

Les marchés de travaux de type à bons de commande ont été signés en mars 2021 sur la base d'une année ferme et deux années renouvelables et se termineront en 2023. En 2024, les marchés seront relancés pour quatre années dont une ferme et trois reconductibles. Les marchés de maîtrise d'œuvre ont été signés en février 2022 sur la base d'une année ferme et de deux années renouvelables et se termineront en 2023.

Les marchés de travaux

ILS SONT DÉCOMPOSÉS EN 3 LOTS
(répartition technique et géographique) :

► **Lot n°1 : Travaux préparatoires et Génie Civil**

Zone géographique 1 : Vallée de l'Eygues / Pays de Rémuzat
Titulaire : Groupement d'entreprises GIE DROME PROVENCALE / SARL CLIER TP (mandataire) / BRUN TP / SARL LOREILLE TP – SARL AUBERY TP.

► **Lot n°2 : Travaux préparatoires et Génie Civil**

Zone géographique 2 : Vallées de la Méouge - Toulourenc et de l'Ouvèze Titulaire : Groupement d'entreprises SPAGGIARI FRERES (mandataire) – SAS MISSOLIN – GIE DROME PROVENCALE.

► **Lot n°3 : Travaux de chaussée**

Zone géographique : 1 et 2 Titulaire : Groupement d'entreprises SA BRAJA VESIGNE (mandataire) / EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE.

Les marchés de Maîtrise d'Œuvre

ILS SONT DÉCOMPOSÉS EN 2 LOTS
(répartition géographique) :

► **Lot n°1 : Maîtrise d'Œuvre**

Zone géographique 1 : Vallée de l'Eygues / Pays de Rémuzat
Titulaire : Groupement d'entreprises GIE DROME PROVENCALE / SARL CLIER TP (mandataire) / BRUN TP / SARL LOREILLE TP – SARL AUBERY TP

► **Lot n°2 : Maîtrise d'Œuvre**

Zone géographique 2 : Vallées de la Méouge - Toulourenc et de l'Ouvèze Titulaire : Groupement d'entreprises SPAGGIARI FRERES (mandataire) – SAS MISSOLIN – GIE DROME PROVENCALE

TRAVAUX VOIRIES 2023 :

L'ensemble des travaux s'est déroulé de juin 2023 à décembre 2023. Au total, 49 communes sur 67 ont fait réaliser des travaux (73%). 6 communes ont réalisé plus de travaux que leur enveloppe disponible grâce à la mise en place de convention concordante pour un montant complémentaire de 195 630,79 € HT.

Montant total des travaux : 2 106 642,23 € TTC
soit une augmentation de travaux d'environ 29 %



993 km au total

Val d'Eygues :
561 km

Pays de Rémuzat :
148 km

Hautes Baronnies :
94 km

Pays de Buis :
190 km



Coût des travaux
réalisés

Val d'Eygues
+ Pays Rémuzat :
1 051 868 € TTC

Méouge
Toulourenc
214 821 € TTC

Ouvèze :
322 932 € TTC



4 syndicats de bassins versants sont concernés par la compétence GEMAPI sur le territoire de la CCBDP

GEMAPI - Prévention des risques d'inondation et entretien des rivières

Protéger les populations face aux crues tout en restaurant un fonctionnement plus naturel à la rivière, c'est l'enjeu de la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

La GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2018 par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015.

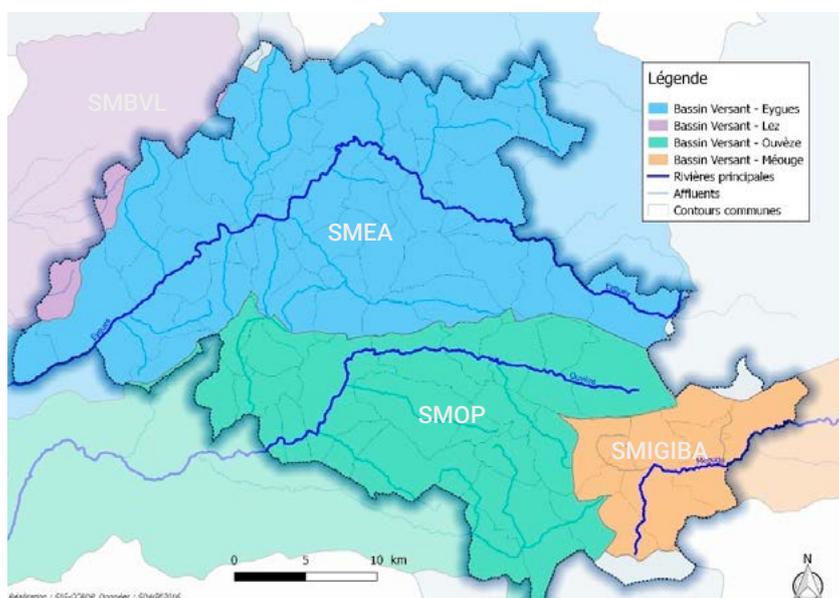
Pour autant, les intercommunalités se sont regroupées afin d'exercer cette compétence à l'échelle des bassins versants et ainsi mieux répondre aux enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation. La loi prévoit la possibilité de confier cette compétence par transfert à des syndicats mixtes de rivières.

- Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (**SMOP**) pour le bassin de l'Ouvèze ;

- Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues (**SMEA**) pour le bassin versant de l'Eygues ;

- Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (**SMBVL**) pour le bassin versant du Lez ;

- Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Büech et de ses Affluents (**SMIGIBA**) pour le bassin de la Méouge.



Commission I

La taxe GEMAPI

La CCBDP a transféré la compétence GEMAPI aux syndicats de rivière. Chaque année, ces derniers font un appel à contributions financières auprès des Communautés de Communes membres, afin de financer les dépenses liées à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

La CCBDP a choisi d'instaurer la taxe GEMAPI, bien qu'elle soit facultative, pour plus de transparence budgétaire. Elle équilibre le budget annexe spécifique à la compétence.

Le montant de la taxe est voté chaque année par la Communauté de Communes avant le 15 avril pour recouvrement la même année. Il est fixé en fonction du budget prévisionnel GEMAPI des syndicats. La loi prévoit toutefois un plafonnement du montant de la taxe à 40 € par habitant et par an.

EN SAVOIR PLUS :

La répartition du montant sur les contribuables est assurée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), également chargée de son recouvrement. Le paiement de la taxe GEMAPI s'effectue en même temps que les quatre impôts locaux auxquels la taxe s'additionne :

- à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)
- à la taxe d'habitation (TH) uniquement sur les résidences secondaires.
- à la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Montant taxe GEMAPI 2023 voté = 286 656, 77 €

	Appel à cotisation des syndicats 2023
Bassin Eygues - SMEA	213 437.72 €
Bassin Ouvèze - SMOP	46 995.44 €
Bassin Lez - SMBVL	12 594.00 €
Büech/Méouge SMIGIBA	13 629.61 €
Totaux	286 656.77 €
Produit taxe GEMAPI voté	270 788.00 €
Montant taxe GEMAPI/hab	9,98 €

La CCBDP doit coordonner la gestion de la compétence GEMAPI à l'échelle de son territoire, soit sur les 4 bassins versants. Les syndicats sont actuellement en phase d'études, qui aboutiront à la définition des travaux nécessaires pour la prévention des inondations et la protection des populations. La Communauté de Communes devra assumer financièrement les actions liées à son territoire et participera, par solidarité de bassin, à l'ensemble des actions. Une priorisation devra donc être faite au niveau des syndicats mais également à l'échelle intercommunautaire.



Zone de Revitalisation Rurale

Améliorer les réseaux d'eau potable et d'assainissement, c'est possible avec l'Agence de l'Eau.

Comme toute infrastructure, les ouvrages de l'assainissement (branchements, linéaire de réseaux, station d'épuration) et de l'eau potable (unités de production d'eau potable, réservoirs, linéaire de réseaux, branchements) doivent être entretenus, réparés et à terme, renouvelés. Toutefois, les collectivités n'ont pas toujours les moyens suffisants, notamment pour les communes rurales situées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

La CCBDP a été retenue le 22 février 2018 comme Zone de Revitalisation Rurale. Les ZRR visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. Des mesures spécifiques en faveur du développement économique s'y appliquent.

Afin de renforcer la résilience de l'alimentation en eau face aux risques de sécheresse et de lutter contre les sources de contamination de l'eau par un traitement plus efficace en station d'épuration, des aides à l'investissement soutiennent ces projets dans le cadre du Plan de relance.

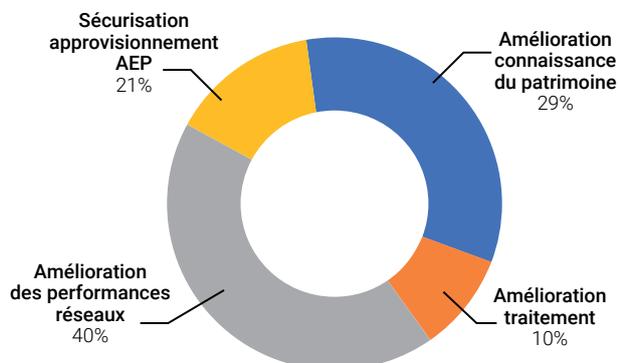
Le 11^e programme de l'Agence de l'Eau propose donc des aides spécifiques dans le cadre d'un dispositif volontaire de rattrapage structurel des réseaux d'eau potable et d'assainissement. L'objectif est de renforcer, en partenariat avec les Conseils Départementaux, le soutien aux collectivités situées en Zone de Revitalisation Rurale.

30 communes sur 67 et un syndicat d'eau potable se sont portés volontaires pour établir avec la CCBDP un programme de travaux éligibles : AUBRES, AULAN, BALLONS, BELLECOMBE-TARENDOL, BUIS-LES-BARONNIES, CHATEAUNEUF-DE-BORDETTE, CONDORCET, CORNILLON-SUR-LOULE, CURNIER, EYGALIERS, LA-PENNE-SUR-LOUVÈZE, LA-ROCHE-SUR-LE-BUIS, MIRABEL-AUX-BARONNIES, MONTAUBAN-SUR-LOUVÈZE, MONTAULIEU, NYONS, PIÉGON, PIERRELONGUE, PLAISIANS, ROCHEBRUNE, SAHUNE, SAINT-AURICE-SUR-EYGUES, SAINT-SAUVEUR-GOUVERNAT, SAINTE-EUPHEMIE-SUR-LOUVÈZE, SÉDERON, VALOUSE, VENTEROL, VERCOIRAN, VILLEPERDRIX, VINSOBRES, SIVU LE RIEU.

Après plus de 6 mois de travail collaboratif entre l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental, les communes, la CCBDP et le bureau d'études CEREG, le plan d'actions du contrat a été établi et comprend 58 opérations.

Commission J

► Répartition des 58 opérations par nature de travaux :



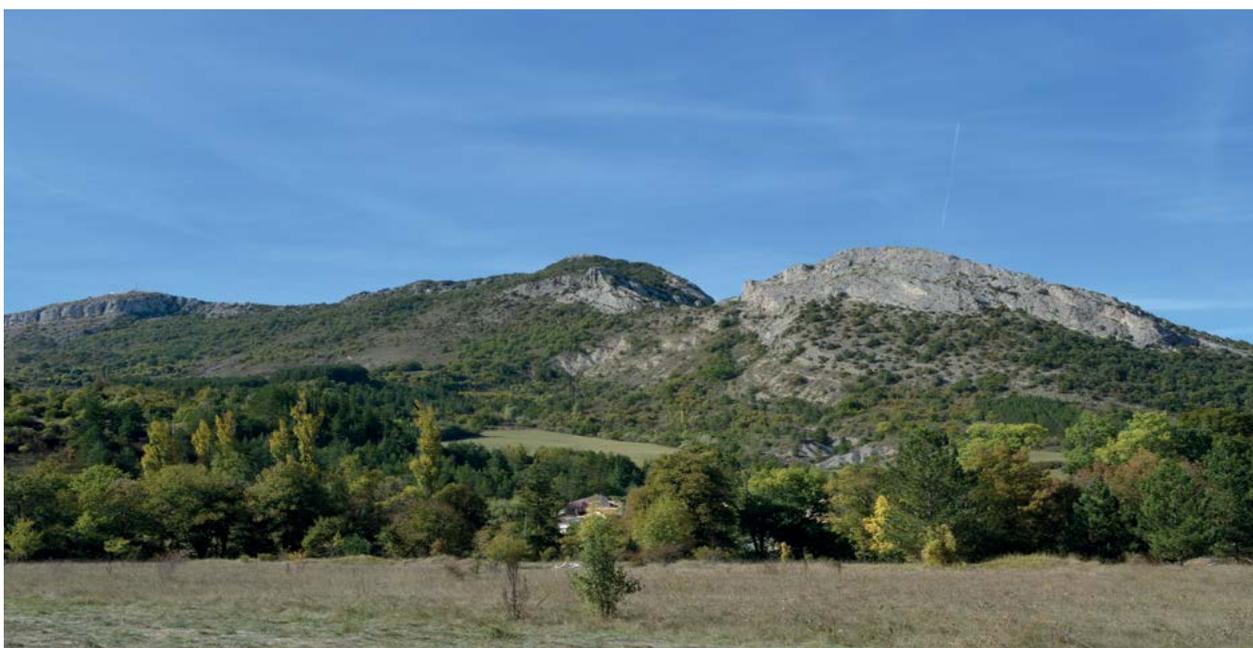
Le coût global des travaux retenus pour ce plan d'action est de 5 078 899 € HT.

► Tableau des montants de subventions prévisionnelles par compétence et par financeur :

Financeur	Eau	Assainissement	Total
Agence de l'eau	1 006 468 €	1 023 103 €	2 029 571 €
Département	917 436 €	856 875 €	1 774 311 €
Total	1 923 904 €	1 879 978 €	3 803 881 €

L'ensemble des opérations devra être mené par les communes d'ici le 31/12/2024.

Ces projets permettront d'amorcer le rattrapage structurel des collectivités dans l'optique du futur transfert des compétences « Eau et assainissement » à la Communauté de Communes en 2026.





3651
installations

SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public local obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2006. Il est chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif mais également de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif.

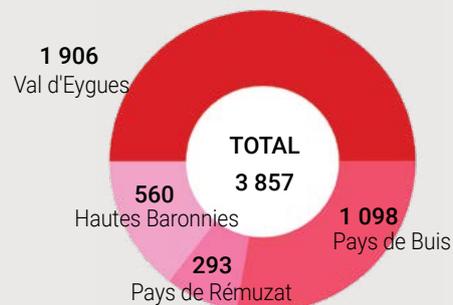
La loi sur l'eau du 3 janvier et l'article L.224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales imposaient aux communes que le contrôle des assainissements non collectifs soit assuré sur l'ensemble du territoire français au plus tard le 31 décembre 2005. La loi sur l'eau (LEMA) du 30 décembre 2006 confirme et précise le rôle des communes pour le contrôle de l'assainissement non collectif avec une nouvelle échéance : il faut que les communes aient réalisé les contrôles au plus tard au 31 décembre 2012.

Cette compétence communale transférée préalablement aux Communautés de Communes du Pays de Rémuzat, des Hautes Baronnies, du Pays de Buis et du Val d'Eygues, est, depuis le 1^{er} janvier 2017, une compétence de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale. La gestion du service a donc été harmonisée sur l'ensemble du territoire communautaire.

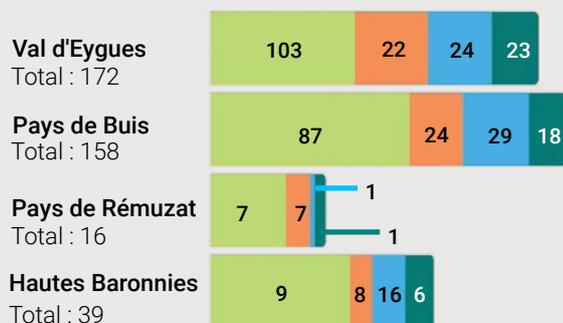
Ainsi, par délibérations n°138-2017 du 20 juin 2017 et n°135-2019 du 24 septembre 2019, le Conseil communautaire a approuvé le règlement de service du SPANC qui permet de définir les modalités de fonctionnement du service et les dispositions financières qui en découlent (instauration d'une redevance forfaitaire annuelle de 25 €). Il précise les responsabilités respectives entre les usagers et le SPANC, le déroulement des interventions du service pour l'exécution des missions de contrôle, et les obligations des propriétaires et du service y sont clairement indiquées.

Bilan 2023

NOMBRE D'INSTALLATIONS



VISITES ET RAPPORTS DE VISITES EFFECTUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCBDP



- Visites de bon fonctionnement
- Visites de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente
- Dossier de conception
- Visites de bonnes exécution des travaux

Commission J

LES MISSIONS DU SPANC

1 LE DIAGNOSTIC ET LE CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT

Ce contrôle est réalisé suivant une fréquence de 10 ans. Il permet de vérifier le bon fonctionnement du dispositif, constater les nuisances éventuelles, contrôler la destination des matières de vidange.

Le propriétaire doit tenir à la disposition du SPANC tout élément probant, document nécessaire ou utile à l'exercice du contrôle de diagnostic (plans de masse, dimensionnement, étude de sols, bordereaux de vidange, autorisation de rejet le cas échéant...).

Le contrôle périodique a pour objet de vérifier que le fonctionnement des ouvrages est satisfaisant, qu'il n'entraîne pas de risques environnementaux, de risques sanitaires, ou de nuisances. Il vise également à s'assurer que les opérations d'entretien sont régulièrement effectuées pour garantir le bon fonctionnement de l'installation. À la suite de ce diagnostic, le SPANC consigne les observations dans un rapport de visite et évalue les risques pour la santé et les risques de pollution de l'environnement.

2 LE CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE VENTE

Ces diagnostics sont demandés par les propriétaires ou par son représentant. Ces contrôles sont valables 3 ans dans le cadre d'une vente et sont soumis à une

redevance ponctuelle de 150 € dans le cadre d'une installation référencé et 200 € pour les installations non référencé.

3 LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES ET/OU RÉHABILITÉES

Le contrôle de conception s'opère en amont de tout travaux de réhabilitation ou de construction neuve. L'objectif est de vérifier que le projet d'assainissement non collectif est conforme à la réglementation et adapté aux caractéristiques du sol, aux contraintes et aux besoins de l'usager en fonction de l'étude de sol (application de l'article L2224-8 CGCT)

Le SPANC intervient donc sur des demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux...) impliquant la mise en place ou la réhabilitation d'un dispositif ANC.

Une étude de sols est primordiale pour que l'installation fonctionne efficacement et de manière durable car le dimensionnement d'une installation dépend des caractéristiques du sol (perméabilité), des caractéristiques de l'habitation (nombre de pièces principales), des caractéristiques environnementales et sanitaires (forage, inondabilité, captage public, pente, surface disponible...).

Le contrôle s'opère en deux phases : le contrôle de conception et d'implantation du projet et le contrôle de bonne exécution des travaux.

Les contrôles de conception et les contrôles de bonne exécution des travaux sont soumis à une redevance ponctuelle de 100 € dans le cadre d'une demande de permis pour la création d'un logement. Dans le cadre d'une réhabilitation, cette prestation est incluse dans la redevance forfaitaire annualisée.

Permanences 2023

Le SPANC de la CCBDP a une mission d'information au sujet de l'assainissement non collectif et **assure également une permanence** pour accompagner, conseiller et répondre aux différentes problématiques liées à l'assainissement non collectif des usagers du territoire.

Les lundis : à Nyons (siège de la CCBDP) pour les usagers des anciens territoires du Val d'Eygues et de Rémuzat.

Les jeudis : à Buis-les-Baronnies (antenne CCBDP) pour les usagers des anciens territoires du Pays de Buis et des Hautes Baronnies.

4 RÉHABILITATION D'INSTALLATION ANC.

Le 21/09/2022, le Conseil communautaire a instauré une aide à la réhabilitation d'installation ANC. Le montant maxi est de 2 000 €. L'enveloppe disponible est de 25 000 €



SOCIAL

Commission K :

Politique territoriale Petite Enfance - Social
Convention Territoriale Globale

Commission L :

Enfance Jeunesse - Prévention Spécialisée -
Contrat Local de Santé



Commission K

Pascale ROCHAS

**Vice-Présidente déléguée à Politique territoriale
Petite Enfance – Social - CTG**

Conseillère Départementale

Conseillère Municipale de la Mairie
de Buis-les-Baronnies



Commission L

Eric RICHARD

**Vice-Président délégué à
Enfance Jeunesse – Prévention Spécialisée
– Contrat Local de Santé**

Maire d'Aubres



Service "Portage de repas"

Alain NICOLAS

**3° Vice-Président Territorial
des Hautes Baronnies**

Maire de Vers-sur-Méouge

Commission K



Dépenses
27 087,89 €

Recettes
3 449,90€



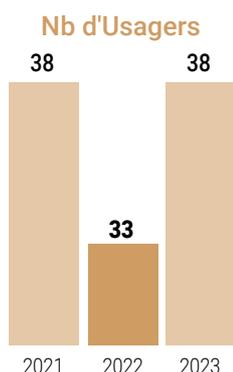
2 821 livraisons



6 051
Repas livrés
sur le territoire

Service Portage de repas

Le service de Portage de repas, service destiné à favoriser le maintien des personnes âgées à domicile, est rattaché au territoire des Hautes Baronnies, de la Haute Ouvèze mais peut également concerner des usagers des communes limitrophes en partenariat et en accord avec les communes concernées.



Familles concernées par Communes

Communes CCBDP	2021 (38)	2022 (33)	2023 (38)
Barret-de-Lioure	1	1	1
Reilhanette	0	3	3
Mévouillon	1	1	3
Montauban-sur-l'Ouvèze	2	0	1
Ballons	1	1	1
Sèderon	14	7	16
Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze	2	2	1
Villefranche-le-Château	0	1	1
Montbrun-les-Bains	5	13	13
Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	1	1	3
Vers-sur-Méouge	2	1	1
Eygalayes	2	0	0
Communes hors territoire CCBDP			
Aurel	1	1	0
Lachau	3	1	5
Les Omergues	1	0	1
Ferrassières	2	0	0

► **Cadeaux de fin d'année**

Depuis 2 années, la CCBDP confie à Alain NICOLAS, Vice-Président du territoire des Hautes Baronnies la remise de cadeaux de fin d'année aux aînés de ce territoire. En décembre 2023, une distribution de produits locaux a été effectuée pour les usagers.

► **Intervention environnementale**

La CCBDP va s'engager dans une démarche environnementale afin de réduire les déchets des contenants des repas. Les contenants actuels sont en plastiques recyclables, la mise en place d'un dispositif demande une nouvelle organisation.

► **Organisation territoriale**

Les demandes d'accès au service de portage de repas sont récurrentes. Aussi, la CCBDP va porter, avec le concours de la personne en charge du Contrat Local de Santé, une étude afin d'étendre ce service à l'ensemble du territoire non desservi par ce service important pour les personnes âgées ou en difficulté. Un questionnaire de satisfaction est en cours.



Transport

La CCBDP est organisatrice du service Transport sur le territoire des Hautes Baronnies, une convention est signée avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2018 – 2025.

En 2023, la Région Auvergne-Rhône-Alpes accompagne ce service à hauteur de 37 620 €.

► TRANSPORT DE PROXIMITÉ

Mévouillon – Laragne - Ce service permet aux personnes n'ayant pas de moyen de locomotion ou n'étant plus en possibilité de conduire, de se déplacer pour les besoins courants, (rendez-vous médicaux, courses etc...).

MÉVOUILLON / LARAGNE 2 FOIS PAR SEMAINE :

Mardi : Départ de Mévouillon à 7h45 – Arrivée à Laragne à 9h00

Jedi : Départ de Mévouillon à 12h30 – Arrivée à Laragne à 13h45

► TRANSPORT SCOLAIRE

Tous les lundis, les élèves du secondaire (Internes) fréquentant des lycées du Vaucluse, utilisent ce service. 4 étudiants sont recensés cette année 2022-2023. Le retour des étudiants, les vendredis est organisé par un prestataire local.

Pour cette année scolaire, les 4 étudiants résident sur la commune de Montbrun-les-Bains.



1 : Lycée « Henri Fabre » Carpentras



1 : Gare routière - Carpentras (pour correspondance vers Lycée Avignon)



2 : Gare SNCF - Carpentras (pour correspondance vers Lycée Avignon)



Fonctionnement

40 675 €

Dépenses / Recettes

Commission K

**11 comités
thématiques**

**122 personnes
inscrites**

**24 à 39
participants par
comité**



Convention Territoriale Globale (CTG)

Un outil d'animation sociale

Depuis de nombreuses années, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), la CCBDP et la CAF agissent en partenariat pour accompagner et financer les équipements. En 2019, la CAF a sollicité les élus de la Communauté de Communes pour faire évoluer ce partenariat vers une contractualisation unique sur leurs champs d'intervention communs et vers une intervention coordonnée autour des dimensions éducatives, familiales et sociales dans le cadre de la CTG. Ce dispositif est aujourd'hui généralisé sur l'ensemble du territoire national. La CTG vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la complémentarité des actions en direction des habitants dans les domaines de la Petite-Enfance, Parentalité, Enfance et Jeunesse, Animation de la vie sociale, Habitat – logement – cadre de vie, Accès aux droits et inclusion numérique.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE SIGNÉE AVEC LA CAF DE LA DRÔME

Convention cadre stratégique et politique qui permet de partager un projet social de territoire sur tous les champs d'intervention communs :

- ▶ Petite Enfance, Parentalité ;
- ▶ Enfance – Jeunesse, Animation de la Vie Sociale (AVS) ;
- ▶ Logement, Habitat, Cadre de vie ;
- ▶ Accès aux droits et inclusion numérique.

Démarches transversales :

- ▶ Actualiser le Portail social du territoire ;
- ▶ Evaluer l'impact de la CTG 2019/2024 sur le territoire ;
- ▶ Elaborer la CTG 2025/2029 en lien avec la monographie de territoire ;
- ▶ Coordonner et mettre en réseau les acteurs pour adapter l'offre aux besoins du territoire ;
- ▶ Mettre en place les RDV CTG, ouverts à tous les acteurs sur l'ensemble du territoire.

Démarche conduite en 2023

- ▶ Élaboration de la démarche en COTECH le 23/06/2023 ;
- ▶ Validation de la démarche en COPIL le 29/06/2023.

Mise en œuvre des Comités thématiques de mars à juin 2023, sur Nyons et Buis-les-Baronnies :

- Petite-Enfance / Parentalité
- Enfance – jeunesse / AVS
- Habitat / Logement / Cadre de vie
- Inclusion Numérique / Accès aux droits

Plénière du 12/10/2023 à Buis-les-Baronnies : 52 participants réunis à La Palun.

Définition des actions prioritaires.

Présentation Étude monographique de la CTG, menée au 1^{er} semestre 2024.

Perspectives 2024

Élaboration de la feuille de route CTG – 2024

Premier semestre 2024

- ▶ Monographie de territoire dans le cadre de l'évaluation et du renouvellement de la CTG ;
- ▶ Étude approfondie du volet jeunesse de la CCBDP au travers de la méthode "Récit de territoire" (analyse, modélisation et prospective de l'action publique jeunesse) ;

- ▶ Lancement du plan d'actions 2024 par axe tel que défini dans les comités thématiques.

Deuxième semestre 2024

- ▶ Poursuite des actions et projets définis ;
- ▶ Mise en perspective CTG 2025/2029, élaboration et formalisation de la CTG.



Petite Enfance

La Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale accompagne le mode de garde du jeune enfant sur l'ensemble du territoire appuyé par un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme, avec le soutien de la MSA* et en lien direct avec la PMI (Service Départemental de la Protection Maternelle et Infantile).

COORDINATION PETITE ENFANCE

La coordination Petite Enfance s'articule en priorité autour de la mise en œuvre des orientations stratégiques et politiques de la collectivité afin de dynamiser le territoire pour l'ensemble des modes d'accueil de la Petite Enfance quel que soit le mode de gestion. Elle s'inscrit dans la Convention Territoriale Globale (CTG), contractualisation pluriannuelle 2019-2023 pour la réalisation des objectifs de la CCBDP.

Bilan 2023

- ▶ Taux de remplissage dans les crèches optimal, bonne fréquentation des accueils ;
- ▶ Réunion des directrices des accueils CCBDP tous les 15 jours ;
- ▶ Réseau Petite-Enfance : rencontre tous les 2 mois de toutes les structures du territoire ;
- ▶ Commission d'attribution des places : 16 mai 2023, en présence des élus municipaux des communes. Définition de critères précis validés au Conseil Communautaire de mai 2022. 68 dossiers retenus pour 48 places, 11 demandes sur liste d'attente, qui pourront être intégrées dans le courant de l'année en fonction de l'évolution ;
- ▶ Ouverture d'une microcrèche 2/3 ans en décembre 2022, fréquentation et optimisation des 12 places à la fin du 1^{er} semestre 2023 ;
- ▶ Accompagnement des projets d'investissements (en lien avec la CAF – la PMI – le CAUE) : Rémuzat – Montbrun-les-Bains – Nyons - Séderon ;
- ▶ Projet de construction d'une crèche de Buis-les-Baronnies : lancement des marchés en cours ;
- ▶ Labélisation AVIP* en cours, et bonus Mixité sociale réactivé. 2 dispositifs qui favorisent l'accueil des familles en difficulté ;
- ▶ Accompagnement du gestionnaire (AESIO) des microcrèches de Montbrun-les-Bains (service dégradé) et des Pilles (fermée depuis le 09/10/2023) ;
- ▶ Animation dynamique de la CTG : forte mobilisation des partenaires et acteurs locaux ;

*MSA : Mutualité sociale agricole

*AVIP : A Vocation d'Insertion Professionnelle

Commission K

- ▶ Accompagnement de la mise en application du décret relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants et celui relatif aux exigences applicables en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage d'août 2021 ;
- ▶ Animation des ateliers thématiques Petite Enfance et Parentalité dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF ;
- ▶ Accompagnement des structures d'accueil intercommunales dans une gestion optimisée et mutualisée pour venir en soutien aux missions des directrices de crèche et développer la capacité d'accueil au plus près des besoins des familles ;
- ▶ Soutien technique dans la réflexion d'un accueil itinérant dans les Hautes Baronnies en partenariat avec la Mutuelle Petite Enfance.



Val d'Eygues

Micro-crèche "**Créalinou**" Nyons
 Multi-accueil "**Les Petits Lutins**" Nyons
 Accueil de loisirs "**Les P'tits Bouts**" Nyons
 Multi-accueil "**Côté Soleil**" Mirabel-aux-Baronnies
 Micro-crèche "**À Petits Pas**" Les Pilles
 Relais Petite Enfance (RPE)
 Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)



Pays de Buis

Multi-accueil "**Les Souris Vertes**" Buis-les-Baronnies



Pays de Rémuzat

Multi-accueil "**Les Frimousses**" Rémuzat



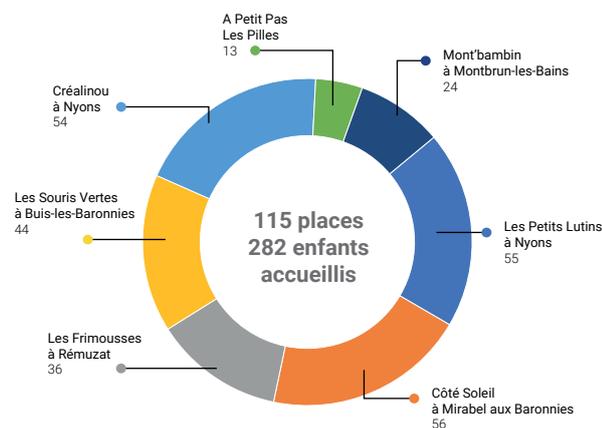
Hautes Baronnies

Micro-crèche "**Mont'Bambin**" Montbrun-les-Bains

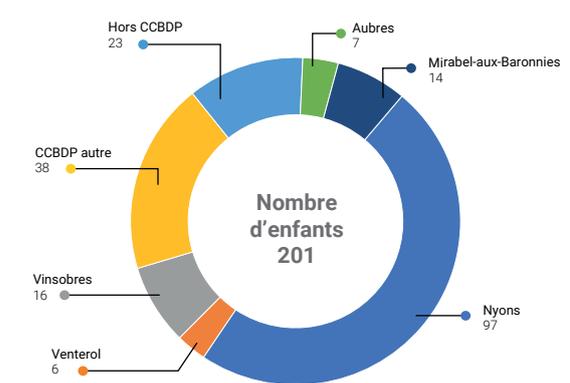
2023 : ACCUEIL DE LOISIRS "LES PETITS LOUPS" 3-6 ANS SEDERON

Nombre d'enfants : 37

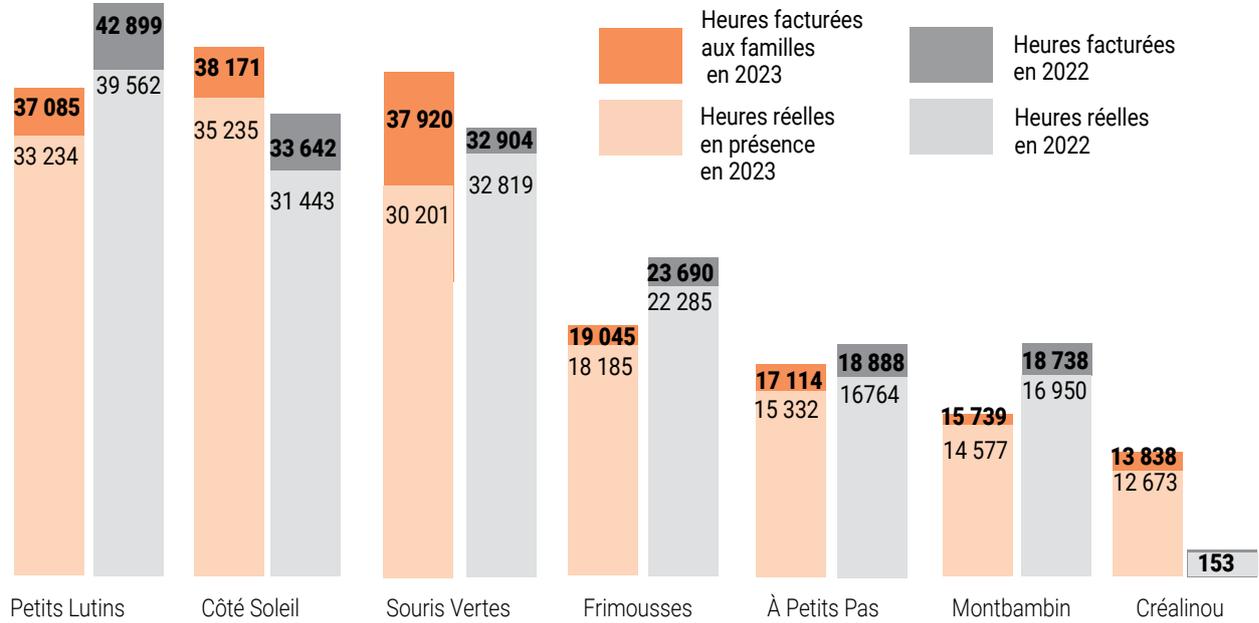
2023 : ACCUEIL EN COLLECTIVITE 0-3 ANS



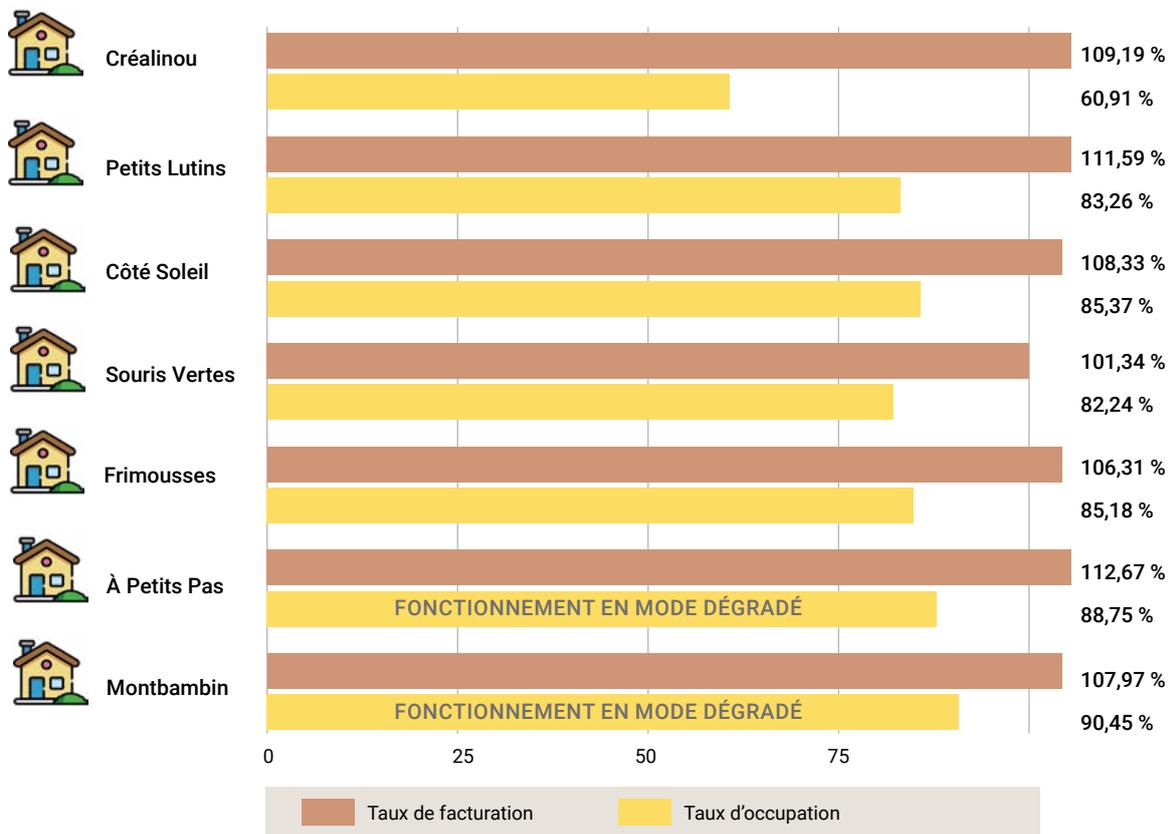
2023 : ACCUEIL DE LOISIRS "LES P'TITS BOUTS" 3-6 ANS NYONS



BILAN D'ACTIVITÉ 2023



BILAN DES TAUX DE FACTURATION ET DE FRÉQUENTATION 2023



Commission K

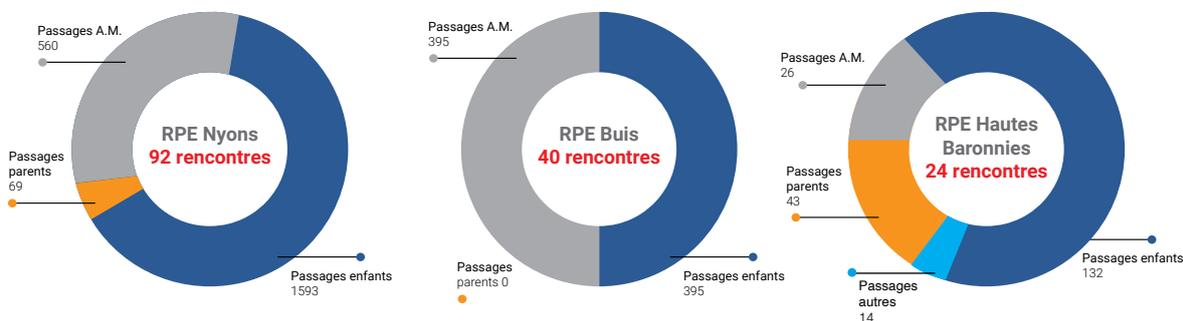
LES SERVICES DE LA MUTUELLE PETITE ENFANCE

Service aux assistantes maternelles du territoire :

- ▶ en les informant sur le cadre d'exercice du métier ;
- ▶ en les accompagnant dans leurs démarches d'inscription et de déclaration sur monenfant.fr ;
- ▶ en proposant des temps d'échanges entre assistants maternels sur leurs pratiques professionnelles ;
- ▶ en organisant des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis par les professionnels ;
- ▶ en facilitant leur accès en formation continue.

Service administratif aux parents adhérents :

- ▶ en les informant sur l'ensemble de l'offre d'accueil existante sur le territoire ;
- ▶ en facilitant la mise en relation avec les assistants maternels, et le cas échéant avec les gardes d'enfants à domicile ;
- ▶ en les accompagnant pour répondre à des besoins spécifiques notamment des solutions en horaires atypiques ;
- ▶ en les accompagnant dans leur rôle de particulier employeur.



Le Lieu d'accueil enfants parents (Laep) est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Amplitudes d'ouverture annuelle
396 heures



Nombre de familles utilisatrices
191 familles



Nombre d'enfants concernés
226 enfants



Perspectives 2024

- ▶ Maintien des accueils actuels dans les Hautes Baronnies et mise en place d'une action Petite Enfance dans le Haut-Nyonsais, en partenariat avec l'Association d'Animation Sociale du Haut-Nyonsais. Proposition d'un "co-portage" actif entre les parents, les assistantes maternelles et les animatrices, au profit des enfants. Ce sont des moments de rencontre aménagés et pensés à destination des tout-petits, ils sont ouverts aux enfants accompagnés de leur assistante maternelle ou de leur parent, grand-parent... Animation en duo dans le Haut Nyonsais pour permettre un accueil personnalisé pour les enfants et les adultes et pour créer une dynamique ;
- ▶ Développement de la participation des assistantes maternelles aux formations et temps d'échanges professionnels (travail sur la charte d'accueil et le règlement des temps de rencontre par exemple) ;
- ▶ Poursuite de l'APP pour les AM* en 2024 (un 2ème groupe a été créé à Mollans, 18 AM* participantes) ;
- ▶ Partenariat avec France Travail (ex Pôle Emploi) pour promouvoir le métier ;
- ▶ Projet d'une semaine « écoresponsable » en partenariat avec le CEDER et les structures Petite Enfance du territoire.

*AM : Assistante maternelle



Service Enfance – Jeunesse - Animation Territoriale

La compétence Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale de la CCBDP est définie d'intérêt communautaire et regroupe :

- Les ALSH (Accueils de loisirs sans hébergement) Enfance qui accueillent des enfants de 3 -12 ans,
- Les ALSH (Accueils de loisirs sans hébergement) Jeunesse qui accueillent des enfants de 12 -17 ans (communes de – de 3500 hab.),
- Le Service d'Accompagnement Socio-éducatif (SASé), 12 - 25 ans,
- La coordination Enfance-Jeunesse sur le territoire intercommunal.

Par ailleurs, la CCBDP met en œuvre, en matière d'animation territoriale, une Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC) et un projet Leader de mutualisation culturelle.

Ces compétences et actions intercommunales sont conduites par la commission L, présidée par Éric RICHARD, Vice-Président à la CCBDP.

POUR MENER À BIEN SA POLITIQUE, LA CCBDP A CONTRACTUALISÉ AVEC :

► La Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre

- **Du Bonus Territoire adossé à la CTG*** : prestations versées pour les multi-accueils et les ALSH et coordination Petite Enfance, opération CTG ;
- **De la Prestation de Service (PS)** Jeunes pour l'Animation de Proximité ;
- **De la CTEAC.**

► **Le Département de la Drôme dans le cadre d'une double convention** : Prévention spécialisée et Animation de proximité.

► **La CTEAC** (Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle) fait l'objet d'une contractualisation avec : l'Etat (Préfet), la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Drôme, le Ministère de l'Education Nationale, la CAF et le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

Ces contractualisations permettent :

- de piloter une politique ambitieuse et innovante ;
- de faire co-financer environ 50% des actions Enfance – Jeunesse – Animation Territoriale du territoire.

*CTG : Convention Territoriale Globale

Commission L



La Coordination Enfance-Jeunesse

Pendant de nombreuses années, la coordination Enfance-Jeunesse était assurée par le responsable du service Enfance-Jeunesse.

Depuis 2021, l'organisation en Pôle Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, Animation Territoriale, CTEAC a mis en évidence la nécessité d'un recrutement dédié exclusivement à la coordination Enfance Jeunesse.

La Compétence Enfance

Cette compétence concerne exclusivement les accueils de loisirs.

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sur le territoire intercommunal (3-12 ans)

L'ALSH est une structure de loisirs éducatifs pour les enfants scolarisés. Il accueille les enfants pendant leur temps libre (hors temps scolaires). Il propose des activités de loisirs à des enfants âgés de 3 à 12 ans. Pour les plus jeunes, il permet aux parents de concilier vie professionnelle et vie de famille, et pour les adolescents, c'est un espace de socialisation hors du cadre familial.

L'encadrement est assuré par du personnel professionnel (BPJEPS, BAFD, BAFA...) et fait recours à des professionnels techniques en fonction de l'activité (ex : accompagnateur montagne, moniteur de ski, de voile, de VTT, arts plastiques, théâtre, musique...).

L'ALSH permet aux enfants de découvrir et s'approprier leur environnement quotidien et d'accéder à l'autonomie à travers la responsabilisation, des actions citoyennes...

Le centre de loisirs accueille des enfants de manière régulière les mercredis, parfois les samedis, et pendant les vacances scolaires.

L'Enfance est une compétence intercommunale. La CCBDP gère en direct certains services et soutient des initiatives qui relèvent de sa compétence et sont portées notamment par les associations locales.



LES ACCUEILS DE LOISIRS ENFANCE DE LA CCBDP



LES GUARDS - NYONS ► 6-12 ans

333 enfants inscrits :

- 121 enfants les mercredis ;
- 207 pendant les petites vacances ;
- 245 enfants l'été dont quasiment 84 % du Val d'Eygues, 2% du Pays de Buis et du Pays de Rémuzat, 14 % hors CCBDP.



LES PETITS LOUPS - SÉDERON/MONTBRUN-LES-BAINS ► 3-12 ans

74 enfants inscrits :

- 8 enfants les mercredis (ouverture les mercredis du 04/01 au 01/03) ;
- 19 pendant les petites vacances (ouverture vacances hiver & printemps) ;
- 68 enfants l'été.

Fréquentation moyenne pendant les vacances :

- 69 % des Hautes Baronnies ;
- 2 % du Pays de Buis ;
- 29 % hors CCBDP.



LES ACCUEILS DE LOISIRS EN GESTION DÉLÉGUÉE

LE CHAT BOTTÉ - BUIS-LES-BARONNIES ► 3-12 ans (conventions associations)

Cet ALSH est situé au sein de La Maison de l'Enfance à Buis-les-Baronnies et est géré par l'Association Familiale des Baronnies.

184 enfants inscrits dont 75 % sont du territoire de la CCBDP.

LE CENTRE DE LOISIRS - LA MOTTE-CHALANCON ► 6-12 ans

Cet ALSH est géré par l'association « Espace Social et Culturel du Diois ».

Son fonctionnement est soutenu par la Communauté de communes du Diois et la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale.

11 enfants inscrits dont 7 % sont du territoire de la CCBDP.

Commission L



La Compétence Jeunesse

La compétence Jeunesse intercommunale couvre l'ensemble du territoire et est définie par l'intérêt communautaire.

Pour l'intercommunalité, cette compétence recouvre :

- ▶ Le Service d'Accompagnement Socio-éducatif (SASé) ;
- ▶ Les ALSH des communes de moins de 3500 hab. du territoire (hors Nyons) ;
- ▶ La Coordination Enfance-Jeunesse.

Par ailleurs :

- ▶ La ville de Nyons pilote directement son service jeunesse qui propose des animations, un accueil et des activités de loisirs sur la commune ;
- ▶ La commune de Buis-les-Baronnies anime un Point Information Jeunesse. Ces deux initiatives sont conduites en lien avec les professionnels de la CCBDP.

SASÉ : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF UN SERVICE PILOTE DANS LA DRÔME

Les interventions des éducateurs et animateurs se déclinent sous différentes formes :

- La présence sociale (établissements scolaires, travail de rue, événements jeunesse) ;
- Les actions collectives (dans les établissements scolaires et temps périscolaires/extrascolaires) ;
- Le travail en réseau partenarial.

Ces interventions permettent de créer et développer du lien, repérer des besoins et faire émerger des demandes d'accompagnement.

Actions 2023 :

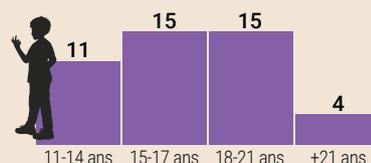
- Accompagnement des jeunes organisateurs du Rurban Festival et participation des organisateurs au dispositif « Réduction des Risques en milieu festif » proposé en partenariat avec l'association TEMPO ;
- 3 accompagnements de sorties ID2J (pêche, enregistrements studio et sortie restaurant - 14 jeunes) ;
- 4 soirées repas et jeux durant les vacances scolaires (23 participations) ;
- 37 ouvertures du gymnase de Buis-les-Baronnies (283 participations), dont 2 séances d'initiation à la boxe (18 jeunes) ;
- Événement « Jobs d'été » en partenariat avec le Point d'Information Jeunesse, la Mission Locale et l'Espace Jeunesse de Nyons ;
- Les « Qu'en penses-tu ? Qu'en pensent tes potes ? » au collège Barjavel en partenariat avec le pôle Médico-social (environ 400 participations) ;
- Participation aux journées d'intégration des classes de 6^{ème} du collège Barjavel (6 classes pour 120 Jeunes) et aux journées de cohésions de la MFR* (25 jeunes) ;
- Animation de 2 veillées à la MFR* (environ 30 jeunes) ;
- Intervention "Conduites à risques et addictions" au Lycée Roumanille pour les classes de 2^{nde}, en partenariat avec l'association TEMPO et l'infirmière scolaire (6 ateliers de 2h / 180 participants).

*MFR : Maison Familiale Rurale

Prévention spécialisée

Accompagnements individuels

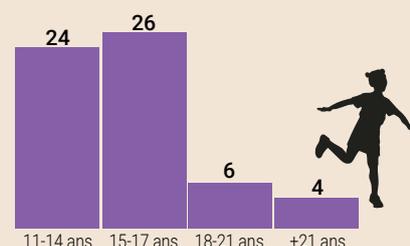
45 jeunes
dont 24 suivis éducatifs



Animation de proximité

Accompagnements collectifs :

60 jeunes
dont 25 projets ou initiatives différents



L'ALSH JEUNESSE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE



- ▶ Fusion des deux ALSH jeunesse du territoire, Planète Jeunes (Buis-les-Baronnies) et Section de Jeunes (Séderon).
- ▶ Ouverture du local jeunesse au plateau des Tuves à Buis-les-Baronnies.
- ▶ Partenariat opérationnel et directionnel avec l'AFB* sur les vacances de printemps et d'été.

*AFB : Association Familiale des Baronnies

Animation Territoriale

CONVENTION TERRITORIALE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (CTEAC)

L'appel à projets "Cultures en Baronnies" 2023

Les initiatives locales soutenues

CONTES ET RENCONTRES (Vinsobres) DES CONTES PLEIN LA BOUCHE

Actions éducatives autour du conte dans 6 écoles du territoire et formation des enseignants.

Volonté de poursuite du projet pour inscrire le conte dans les pratiques quotidiennes.

LA BARONNE (Nyons) ANIMATION DU COCOOP 2023-24

Renforcement de la coopérative culturelle (rôle et rayonnement sur le territoire).

Co-animation du réseau des acteurs culturels avec la CCBDP.

Expérimentation du format, sous forme de l'animation de 3 COCOOP sur l'année.

ZIG-ZAG (Sainte-Jalle) FESTIVAL NUÉE

Danse et arts vivants

Ateliers de médiation EAC (2 résidences artistiques, 3 spectacles, interventions musicales...). En itinérance sur 8 communes (vallée de l'Ennuyé) de juillet à fin septembre 2023.

EVENEMENT CIEL (Arpavon) FESTIVAL DE LA SPIRALE DU BRUIT - 2^e éd.

Manifestation culturelle (Sainte-Jalle) à visée inclusive et intergénérationnelle.

Rayonnement sur la Vallée de l'Ennuyé : jeux, spectacles, concerts en partenariat avec les associations locales.

NOONSI PRODUCTIONS (Montbrun-les-Bains) STRUCTURATION PROFESSIONNELLE DU SECTEUR

Particulièrement sur le territoire des Hautes Baronnies (bureau de production, formations, conseils, mutualisations, ingénierie, diffusions...)



Commission L



Lancement de la 3^e Convention (2023/2025)
Résidence artistique **"Le Très Grand Film"**

Bilan de la saison 2023

- ▶ **Validation de la 3^e convention en 2 axes** : poursuite de l'EAC* et élaboration du PCT* ;
- ▶ **L'intervention de la Compagnie KompleX Kapharnaüm sur le territoire, accueillie par 4 communes** : Mirabel-aux-Baronnies, Buis-les-Baronnies, Montbrun-les Bains, Rémuzat ;
- ▶ **Poursuite de la mobilisation des habitants et des acteurs locaux** (EHPAD, MFR, associations...);
- ▶ **Mise en place des Comités culturels locaux** sur chacune des communes ;
- ▶ **Participation au séminaire « Cycle Régional » de la DRAC**, animé par l'OPC (Observatoire des Politiques Culturelles) ;
- ▶ **Lancement de la démarche de Projet Culturel de Territoire** ;
- ▶ **Lancement de la concertation autour du PCT** le 08/12/2023 : 16 participants, dont 1/3 d'élus du territoire ;
- ▶ **Animation du CoCoop avec la Baronne** (Comité Coopératif).

*EAC : Éducation Artistique et Culturelle
*PCT : Projet Culturel de Territoire

Calendrier de réalisation - Le " Très Grand Film "

Dans le cadre de la CTEAC, la Compagnie KompleX Kapharnaüm est accueillie en résidence artistique par la CCBDP. La réalisation du projet "Le Très Grand Film", avec les habitants du territoire s'échelonne sur trois années.

2022/2023 - Année 1 : Arpentages et présences d'une cabine de tournage à Buis-les-Baronnies, Mirabel-aux-Baronnies, Rémuzat, Montbrun-les-Bains.

2023/2024 - Année 2 : Ecriture collaborative d'un scénario, création d'une bande sonore et de décors.

2024/2025 - Année 3 : tournage et diffusion du « Très Grand Film » dans les Baronnies.

Ce dispositif est financé par :



Perspectives 2024

- Changement de délégataire pour la CTEAC : en 2024, Roland PEYRON sera le Vice-Président en charge de la CTEAC ;
- Poste de coordination Enfance-Jeunesse créé début 2022, poste vacant jusqu'ici. Arrivée du coordonnateur prévue en mars 2024 ;
- Lancement de l'étude monographique dans le cadre de la CTG, avec un approfondissement du volet Jeunesse. Cette étude permettra de vérifier la pertinence d'un diagnostic Jeunesse ;
- Réseau Acteur Jeunesse devrait démarrer au 2^{ème} semestre 2024.



Contrat Local de Santé

Bilan 2023

À partir du 1^{er} septembre 2022, une chargée de mission Contrat Local de Santé a pris ses fonctions. Durant les 4 mois de septembre à décembre, l’animation de dynamiques territoriales et pluri partenariales autour du Contrat Local de Santé des Baronnies en Drôme Provençale a pu commencer. Des temps d’actions diverses se sont déroulés dans les territoires afin de favoriser l’acculturation et l’appropriation pour l’ensemble des personnes autour des thématiques prégnantes et à améliorer telles que : l’amélioration de l’accès à la prévention et aux soins, des parcours de santé, de la santé mentale, des déterminants environnementaux de la santé.

Les réunions de mobilisation des acteurs de la santé se sont bien tenues en 2023, mais le départ en octobre 2023 de la chargée de mission n’a pas permis de faire aboutir le travail engagé.

Ce travail sera à reprendre par la nouvelle chargée de mission qui arrivera en 2024.

Ce dispositif est financé par :



Perspectives 2024

- Relance du dispositif.



Thierry DAYRE

Président de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale

1^{er} adjoint à la mairie de Nyons

2023, Croire en Notre Avenir...

L'année 2023 a permis de consolider les acquis de la CCBDP depuis sa création en 2017. Après une longue période d'instabilité due au Covid 19 et à l'inflation générale des prix qui a impacté les dépenses de la collectivité, notre Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a trouvé une stabilité dans son fonctionnement et a pu mettre en oeuvre les politiques pour lesquelles il s'est engagé auprès des communes et des leurs habitants.

Depuis, **le squelette des premières années**, notre communauté, de fait, a pris nécessairement du corps, elle s'est épaissie et a grandi de façon réaliste, structurée et responsable.

Avec raison, nous œuvrons collectivement pour gérer et mener à bien, de façon rationnelle l'ensemble des compétences dont nous avons la charge et la responsabilité, tant juridique, qu'administrative, technique, opérationnelle et sécuritaire.

Nous avons pour exemple, entre autres :

→ Dans la compétence Petite-Enfance / Enfance-Jeunesse, la structuration, l'aménagement et la territorialisation de cette compétence, et tout particulièrement la gestion des crèches, des ALSH, et du SASé avec l'animation de proximité.

→ La définition et la mise en place opérationnelle du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et du Schéma de Mobilités dans le cadre de ce que nous impose la loi et les services de l'Etat a permis de poursuivre et de créer de nouvelles actions telles que la mise à disposition de Vélos à Assistance Electrique (VAE).

→ La préparation d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) avec l'Etat qui permettra de contractualiser avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour un montant de 2 350 000 € durant 3 ans. Cela devrait permettre de réhabiliter et rénover plus de 400 logements et de générer plus de 5 000 000 € de travaux.

→ La mise en place de colonnes à cartons et le déploiement des composteurs individuels



et collectifs, le lancement des travaux de réhabilitation de la déchèterie des Buis-les-Baronnies, l'organisation de plus de 140 rendez-vous de collecte des encombrants.

→ La poursuite du déroulement de la Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) au travers du deuxième volet du « Très Grand Film », de la mise en place d'appels à projets et de la mise en réseaux coopératifs des acteurs culturels du Territoire ...

Notre vérité territoriale inspire et impacte nécessairement des réalités opérationnelles de gestion et de concrétisation technique, administrative et budgétaire.

Le budget 2024, se devra d'assurer la pérennité des actions mises en place et d'inspirer profondément celui de 2025.

Sur chaque thème, compétence et service, nous avons, pour ces deux années qui se présentent à nous, les éléments pour finaliser ce qui sera et fera l'étape 1 de notre EPCI des Baronnies en Drôme Provençale.

Notre Communauté de Communes, au terme de ce mandat, aura donné corps aux réalités statutaires initiales et à ses évolutions pour devenir un ensemble cohérent, dynamique, solidaire, uni et soudé.

Cet EPCI dont nous avons la responsabilité collective, nous devons le porter en nous soutenant et en restant solidaires pour assurer avec responsabilité la gestion et la mise en œuvre de ce qui nous a été confié pour le territoire et ses habitants.

Notre CCBDP est un des deux ventricules du Cœur de Vie du Bloc Communal de notre Territoire. Ce bloc est fait de ses 67 communes, allant des Hautes Baronnies au Val d'Eygues, du Pays de Rémuzat au Pays de Buis, de Montbrun-les-Bains et Séderon à Saint-Maurice-sur-Eygues, de Nyons et Mirabel-aux-Baronnies à Rémuzat, de Villeperdrix à Propiac, de Buis-les-Baronnies, de Mérindol-les-Oliviers, et de toutes les autres communes qui engendrent et vivifient les destinées de ce territoire de plus de 20 000 habitants.

Bien respectueusement

Thierry DAYRE
Président de la Communauté de Communes
des Baronnies en Drôme Provençale



LISTE DES COMMUNES **ET DES MAIRES**

Les Maires et les 67 communes de la CCBDP

Année 2023

Marc HAMARD
Eric RICHARD
Annie FEUILLAS
Lionel FOUGERAS
Ginès ACHAT
Christian THIRIOT
François GROSS
Daniel CHARRASSE
José FERNANDES
Sébastien BERNARD
Philippe CAHN
Jean-Michel LAGET
Sébastien ROUSTAN
Jean-Claude BRUS
Yoann GRONCHI
Denis CONIL
Patricia GIELLY
Eric LYOBARD
Gérard TRUPHEMUS
Sébastien DUPOUX
André MATHIEU
Pascal CIRER-METHEL
Jérôme BOMPARD
Michel GREGOIRE
Jean-Marc PELACUER
Lionel ESTEVE
Monique BALDUCHI
Brigitte DUC
Philippe LEDESERT
Augustin CLEMENT
Odile TACUSSEL
Christian CORNILLAC
Gérard COUPON
Stéphane DECONINCK

ARPAVON
AUBRES
AULAN
BALLONS
BARRET-DE-LIOURE
BEAUVOISIN
BELLECOMBE-TARENDOL
BENIVAY-OLLON
BESIGNAN
BUIS-LES-BARONNIES
CHATEAUNEUF-DE-BORDETTE
CHAUDEBONNE
CHAUVAC-LAUX-MONTAUX
CONDORCET
CORNILLAC
CORNILLON-SUR-L'OULE
CURNIER
EYGALAYES
EYGALIERS
EYROLES
IZON-LA-BRUISSE
LA CHARCE
LA-PENNE-SUR-L'OUVEZE
LA-ROCHE-SUR-LE-BUIS
LA-ROCHETTE-DU-BUIS
LE-POET-EN-PERCIP
LE-POET-SIGILLAT
LEMPES
LES PILLES
MERINDOL-LES-OLIVIERS
MEVOUILLON
MIRABEL-AUX-BARONNIES
MONTAUBAN-SUR-L'OUVEZE
MONTAULIEU

Didier GILLET
Sylvie GARNERO
Géraud BONTOUX
Didier LAFFITE
Pierre COMBES
Mireille QUARLIN
Serge ROUX
Gilles RAVOUX
Alain MONGE
Gilbert MORIN
Alan PUSTOCH
Martial BONNEFOY
Olivier SALIN
Annelise FAREL
Jean-Louis NICOLAS
Didier GIREN
Marc BOMPARD
Véronique CHAUVET
Fabienne BARBANSON
Jean GARCIA
Alain LABROT
Christelle RUYSSCHAERT
Nadège RANCON
Alain FRACHINOUS
Muriel BREDY
Janine AMAR
Alexandre PENIGAUT
Claude BAS
Gérard PEZ
Alain NICOLAS
Eliane GAUTHIER
Jacques NIVON
Claude SOMAGLINO

MONTBRUN-LES-BAINS
MONTFERRAND-LA-FARE
MONTGUERS
MONTREAL-LES-SOURCES
NYONS
PELONNE
PIEGON
PIERRELONGUE
PLAISIANS
POMMEROL
PROPIAC
REILHANETTE
REMUZAT
RIOMS
ROCHEBRUNE
ROUSSIEUX
SAHUNE
SAINT-AUBAN-SUR-L'OUVEZE
SAINT-FERREOL-TRENTE-PAS
SAINT-AUBAN-SUR-L'OUVEZE
SAINT-MAURICE-SUR-EYGUES
SAINT-MAY
SAINT-SAUVEUR-GOUVERNET
SAINTE-JALLE
SEDERON
SAINTE-EUPHEMIE-SUR-OUVEZE
VALOUSE
VENTEROL
VERCLAUSE
VERCOIRAN
VERS-SUR-MEOUGE
VILLEFRANCHE-LE-CHATEAU
VILLEPERDRIX
VINSOBRES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE

T. 04 75 26 34 37

ccbdp@cc-bdp.fr

www.cc-bdp.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

→ **Au siège social à Nyons**

Du lundi au jeudi de 9h à 12h

et de 14h à 17h

Le vendredi de 9h à 12h

**Sur rendez-vous en dehors
de ces horaires**

→ **À l'antenne de Buis-les-Baronnies**

**Permanences uniquement
sur rendez-vous**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

et de 14h à 17h

Siège social

170 Rue Ferdinand Fert

Les Laurons – CS 30005

26110 NYONS

Antenne de Buis-les-Baronnies

19 Boulevard Aristide Briand

26170 BUIS-LES-BARONNIES

La production d'un rapport d'activité est une obligation légale inscrite dans l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, libellé comme suit : « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».